

# Au fil du Rû

Janvier 2023 - N° 57

## Journal municipal d'information de la commune d'Esmans

### Le mot du Maire ✍



*Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Esmansais.*



*En ce début d'année 2023, nous renouons enfin avec les traditionnelles activités de début d'année et c'est avec plaisir que nous vous avons accueillis et partagé avec vous la galette il y a quelques jours.*

*Cela ne doit pas nous faire oublier que pendant plus de deux ans, une bonne partie des activités professionnelles et des relations entre humains ont été mises de côté au profit de la santé, - « quoi qu'il en coûte ».*

*Ce coût se traduit tous les jours dans la vie de notre commune, à travers la hausse des prix des consommables, à travers la valeur des prestations que nos fournisseurs nous vendent, à travers les nouvelles mesures à mettre en oeuvre, à travers les coûts du personnel qui, bien-sûr, doivent suivre.*

*Ce coût se traduit également dans les activités de loisirs. Plusieurs associations de notre commune ou des communes voisines ont dû raccrocher les gants faute d'activité et du désengagement de leurs membres. Le club de football est moribond, l'U.S.C.B a été dissoute, et le comité des fêtes ne répond plus.*

*Du coup, la mairie s'est évertuée à maintenir et organiser quelques activités de loisirs, ce n'est pourtant pas son rôle !*

*Il vous faut maintenant redémarrer et reconstruire et c'est à vous, habitant d'Esmans de vous mobiliser pour faire renaître les activités de loisirs sur notre commune. Cela sera bénéfique à nous tous, et donc à vous !*

*C'est le vœux que je formule en cette nouvelle année.*

*Dans quelques semaines, trois années se seront écoulées depuis les dernières élections municipales, nous serons donc à mi-mandat et un premier bilan des actions engagées par le conseil municipal pourra vous être présenté.*

*Une partie de celles-ci vous a été exposée dans les précédents numéros de ce journal. Celui ci ne fait pas exception et vous trouverez en ses lignes les principales informations sur les actions en cours et à venir sur notre commune.*

*Bonne année 2023 et bonne santé à tous !*

*Bonne lecture.*

**Jean-Jacques Bernard,**  
Maire

#### Sommaire :

Le Mot du Maire	1
Cadre de Vie	2
Travaux	6
Etat Civil	7
Vie Locale	8
Vie Associative	16
Vie Economique	18
Urbanisme	19
Vie Pratique	20
SIRMOTOM-SITCOME	
cahier central	
Petites Annonces	23
Vie Scolaire	24
Finances	28
Conseils Municipaux	32
Jeux	43
Recette	43
Vœux	44

## CADRE DE VIE

## UN VILLAGE PLUS JOLI

## Nouveaux Fleurissements

Parfois il est plaisant de faire évoluer l'existant pour lui donner un air différent, apporter du nouveau ou simplement procéder à un bon nettoyage.

C'est ce qu'ont fait les agents de la commune mais également certains habitants qui n'ont pas hésité à donner un peu de leur temps pour rendre le village plus agréable. -

Merci à chacun d'eux !



**Croix Saint Marc  
&  
Entrée du village  
rue Brette**



Une jolie note de couleur au rond point de la rue de Cannes grâce aux rosiers plantés par notre « jardinier »



et un nouveau bac à fleurs à l'entrée du village rue brette pour l'embellir et le rendre accueillant.

Il arrive parfois de constater que des jardinières semblent moins entretenues que d'autres ;  
Il n'en est rien, il s'agit malheureusement de l'état laissé par des voleurs de fleurs...

Entretien du ru

C'est devenu une habitude, régulièrement une action de nettoyage du ru est organisée et elle suscite l'engouement de quelques Esmanais à y participer.

Ce fut encore le cas par deux fois l'année dernière, un grand merci aux Esmanais et Esmanaises disponibles en cette période estivale pour avoir rendu possible cette opération de nettoyage du ru.

Une petite collation leur a ensuite été offerte à la salle de réunion de la mairie.



*AVANT*



*APRES*



## CADRE DE VIE - Suite

### PROLIFERATION DE L'AMBROISIE

L'Ambroisie fait l'objet de toutes les attentions des instances départementales,  
**Le Préfet impose sa destruction.**

En effet, l'arrêté préfectoral n° 22 ARS 13 SE prescrit la **destruction obligatoire** de l'ambroisie à feuilles d'armoïse (*Ambrosia artemisiifolia*), de l'ambroisie à épis lisse (*Ambrosia psilostachya*) et de l'ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*).



*Ambrosia artemisiifolia*



*Ambrosia psilostachya*



*Ambrosia trifida*



L'article 1 de cet arrêté stipule que :

« Afin de prévenir l'apparition ou de lutter contre la prolifération des ambrosies mentionnées à l'article D. 1338-1 du Code de la Santé Publique (cf ci-dessus), et de réduire l'exposition de la population à leurs pollens, les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit sont tenus de :

- Mener toute action de prévention, notamment en prévenant l'apparition voire la pousse des plants d'ambroisie,
- Eviter toute dispersion des semences (transport, ruissellement, engins, lots de graines, compost, etc),
- Mener toute autre action de lutte, notamment en détruisant les plants d'ambroisie déjà développés,

Le tout dans les conditions définies par le présent arrêté. »

L'arrêté complet, ainsi qu'une plaquette d'information spécifique, peuvent vous être communiqués sur simple demande en mairie.

### MERCI DE NE PAS NOUS DONNER DE PAIN !

Le pain nous rend malades car il ne contient ni les éléments nutritifs ni les calories nécessaires à notre bonne santé.

En pourrissant, le pain pollue l'eau et favorise le développement d'algues et de bactéries qui peuvent nous rendre malades, voire nous tuer.

Nous préférons les graines, le maïs, la salade et les épluchures de légumes.

Communication faite par GAIA (Groupe d'Action dans l'Intérêt des Animaux), association belge de défense des droits des animaux.



## DÉSHÉBAGE

**Depuis le 1er janvier 2019, les utilisateurs non professionnels (particuliers et jardiniers amateurs) ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser des produits phytosanitaires chimiques.**

La loi n° 2014-110, dite loi Labbé, interdit l'utilisation de produits phytosanitaires/phytopharmaceutiques chimiques par les collectivités territoriales pour entretenir les espaces ouverts au public, tels que les parcs, jardins, promenades, voiries, ...

Depuis le 1er juillet 2022, la protection de l'environnement est montée d'un cran.

L'interdiction s'étend désormais à tous les espaces fréquentés par du public ou à usage collectif, qu'ils soient privés ou publics, tels que la propriété privée à usage d'habitation, les hôtels, les auberges collectives, les campings et parcs résidentiels de loisirs, les zones à usage collectif des établissements d'enseignement, les , maisons et centres de santé, EHPAD, les jardins familiaux, les zones accessibles au public des zones commerciales et activités de service, ...

Cette mesure, issue de la loi Labbé, vise à protéger la santé humaine et l'environnement.

Les produits de biocontrôle, les produits utilisables en agriculture biologique et les produits à faible risque ne sont pas concernés par cette interdiction.

**Les bidons, bouteilles, flacons et autres contenants, qu'ils soient vides ou avec un reste de produit phytosanitaire, doivent être rapportés en déchetterie, si possible avec leur emballage d'origine.**

**Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.**

Pour répondre partiellement à cette réglementation sur son territoire, la Commune d'Es-mans a investi dans une désherbeuse mécanique qui pourra être utilisée pour l'entretien des caniveaux et des surfaces telles que les parkings.



## TONTE ET FAUCHE TARDIVES

**Les agents de la commune s'évertuent à entretenir votre cadre de vie.**

Pour ce faire, des moyens matériels sont mis à leur disposition : une débroussailleuse électrique, une tondeuse autotractée, une tondeuse autoportée, complétés dernièrement d'un broyeur à marteaux adapté à notre tracteur.

La commune s'étend sur un large territoire et doit assurer l'entretien de surfaces très importantes comme les abords des bâtiments et équipements publics ou bien l'ensemble des accotements des routes non départementales hors agglomérations.

Afin de préserver la biodiversité, la commune a choisi de pratiquer le fauchage tardif sur une partie de ces zones. Les secteurs concernés ne doivent pas être considérés comme laissés à l'abandon, ce n'est pas le cas et le broyeur nous permet leur entretien lorsque le moment est venu (fin d'été).

Cette « gestion différenciée » s'inscrit dans les objectifs de développement durable de notre commune.

-/-



## CADRE DE VIE - Suite

La fauche tardive respecte particulièrement les insectes pollinisateurs et la faune sauvage (oiseaux, petits mammifères, ...) qui viendront coloniser ces lieux et s'y reproduire.

Elle favorise donc la pollinisation « sauvage » environ deux fois plus efficace que celle générée par les abeilles domestiques.

Chacun peut évidemment s'approprier la démarche. Par exemple, un fauchage pas trop court, à dix centimètres du sol environ, sera encore plus profitable aux habitants de votre jardin.

D'autres avantages de cette pratique sont également à prendre en compte : l'économie du carburant non utilisé et le redéploiement du personnel technique sur d'autres missions de service public notamment.



## BIODIVERSITE

### La biodiversité est le tissu vivant de notre planète.

Elle rassemble tous les milieux naturels et toutes les formes de vie telles que les plantes, les insectes, les animaux, les champignons, les bactéries, ...



Ils constituent un ensemble qui au terme d'un processus qui a duré des millions d'années, a permis à l'homme d'apparaître sur terre dans un espace équilibré où il peut vivre.

Mais cet équilibre est fragile et doit être préservé au mieux des intérêts de l'humanité.

C'est à nous, les humains, de préserver tout cela et de veiller à ne pas générer de dégradations supplémentaires aux espaces de vie dont nous avons tous un grand besoin.

Cette biodiversité est observable à tout instant sur notre commune.

Au printemps 2022, il a été observé un jeune faon, signe d'un environnement proche encore plein d'avenir.

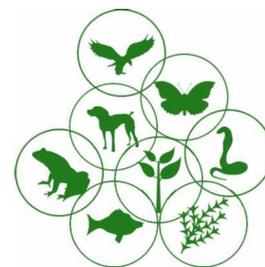


Au printemps encore, c'est un papillon de nuit remarquable, le « Grand Paon » qui s'est fait repérer sur notre commune. Cet animal assez impressionnant peut mesurer plus de 15 cm d'envergure.



Tout cet environnement qui est notre quotidien constitue un véritable capital, Notre capital.

**Il est important, primordial et même urgent que nous y apportions tous, toute notre attention.**



## TRAVAUX

## TRAVAUX À L'ÉGLISE

L'église de l'Assomption est actuellement mobilisée par des travaux engagés par la commune pour deux raisons principales : la création d'un accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) et le traitement de l'humidité qui dégrade doucement mais sûrement l'édifice.



La mise en place d'un échafaudage a marqué le début de ces travaux prévus pour une durée de neuf à douze mois et qui consisteront en :

- La création d'un cheminement piéton qui permettra de contourner totalement l'église ainsi que d'un accès PMR par la réouverture d'une porte dans la chapelle seigneuriale, côté nord.

Cette création a été rendue possible par l'acquisition d'une partie de la parcelle privée qui jouxte le bâtiment. En accord avec les services du Patrimoine, les deux murs situés à l'ouest et à l'est sont démolis.

- La collecte des eaux pluviales tant au niveau de la toiture par la mise en place de gouttières, qu'au niveau du sol par la réalisation d'un drainage périphérique complet afin de pallier les remontées ca-

pillaires qui ont généré de nombreuses dégradations.

Les enduits intérieurs seront partiellement repris et les deux pierres tombales de l'évêque Guillaume Briçonnet et du curé Humbert, très endommagées, seront également traitées pendant cette opération.



Un chemin stabilisé sera également créé entre l'église et la rue de Montereau afin, notamment, de sécuriser le trajet piéton jusqu'à et depuis l'école.

Cette opération, qui fait l'objet d'un important subventionnement, vous sera plus amplement détaillée à l'avancement des dits travaux.

Pendant toute la durée des travaux, dans le respect de la loi, la commune permettra la poursuite de l'exercice du culte en mettant à disposition la Maison des Associations pour le déroulement des offices religieux (messes).

**Contact offices catholiques sur Esmans :**

**Madame Marie Claude Cottini**

**Elle est joignable au 06.83.55.35.33**

## ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques route de Montereau au Grand Fossard et chemin du Moulin, annoncés dans le précédent numéro de ce journal, sont maintenant achevés.

Plus aucun affreux câble ne subsiste sur ces deux tronçons et de nouveaux candélabres équipés d'appareils d'éclairage led ont remplacé les poteaux béton ou bois équipés de lampes énergivores.

Le COVID étant passé par les fournisseurs des matériaux, ce chantier qui aura duré plus longtemps que prévu du fait de

l'important retard sur la livraison des mâts des lampadaires, s'est poursuivi par les travaux de voirie route de Montereau, à charge de la Communauté de Communes, avec la création de véritables trottoirs assurant la sécurité des piétons dans ce secteur.

**Attention, la vitesse de circulation y est limitée à 30 km/h.**

Des potelets bois sont en cours de pose afin de protéger certains espaces enherbés sur lesquels des conducteurs indécents n'hésitent pas à faire circuler ou stationner leur véhicule.



## TRAVAUX - suite

Cette année, le Département procédera à la mise en place d'une zone d'approche limitée à 70 km/h, en amont de l'aménagement route de Montereau.



Celle-ci confortera l'aspect sécuritaire de cette zone d'habitat.

Le retard de livraison du matériel a pesé plus lourdement sur la réalisation globale des travaux Chemin du Moulin.

C'est pour cette raison que la Communau-



té de Communes du Pays de Montereau a été dans l'obligation de reporter la réfection complète de cette voirie à début 2023.

Il s'agira d'une chaussée partagée, prioritaire aux piétons et limitée à 20 km/h.



## ETAT CIVIL

Esmans a compté 10 naissances en 2022. Seuls les enfants dont la publication de la naissance n'a pas fait l'objet du refus des parents figurent dans le tableau ci-dessous.

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>
GWADI YIBOGOG	Kathryn	20/01/2022
LAGAYE	Alexio	31/03/2022
POULET	Jiraya	04/08/2022
VIAUD	Océane	20/09/2022
JOSEPH ERIPRET	Hortense	03/01/2023



GILBERT Sébastien	et LEMIRE Mathilde	le 25/06/2022
GUACIDE Jean-Claude	et GEORGIEVA Ani	le 25/06/2022



<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de décès</i>
AUDOUX	Jean-Pierre	10/11/2021
NOBLET	Lucien	30/12/2021
HERNANDEZ	Jean	04/01/2022
MÉNARD	Paulette	19/02/2022
CHARPENTIER ép. COEURDEROY	Gilberte	21/02/2022
BIERNAT ép. GIRARD	Marie	09/04/2022
COLLET	Jean-Michel	22/06/2022
GIBIAU	Henriette	12/07/2022
SAVIARD	Gilberte	20/07/2022
CHAULIAGUET	Guy	13/09/2022
ERTIANI ép. JOUX	Yolande	17/11/2022
MEUSNIER	Michel	20/12/2022
SIDDIQI	Suhail	17/12/2022
VILAIN	Christian	7/01/2023
COSSU	Lucie	9/01/2023



## NOUVEL ACCUEIL À LA MAIRIE

Après plusieurs années passées à la mairie d'Esmans, Françoise PARRA a fait évoluer sa carrière en prenant un nouveau poste à la mairie de Montereau .

Nous avons donc procédé à son remplacement et depuis début août 2022, c'est ma-

dame Maëva ASCO qui assure les fonctions d'accueil en mairie et de secrétaire du CCAS.

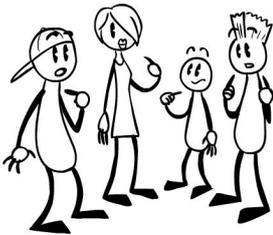
Bienvenue à Esmans  
Maëva !



## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

**Construire et vivre sa vie, ce n'est pas seulement apprendre à l'école pour avoir un métier et l'exercer, s'unir, avoir une maison, des enfants, des loisirs, ...**

c'est aussi participer à la vie sociale en apportant ses idées, en réfléchissant, en créant et en menant pour soi et pour les autres les actions et les projets dont on a envie ou dont chacun a besoin.



Mis en place sur le mandat précédent, le Conseil Municipal des Jeunes avait été à l'origine de plusieurs actions dont deux sont très visibles sur notre commune:

- le petit parcours sportif à l'entrée de la commune, à côté de l'école,
- la boîte à livres installée place de l'église.

Depuis, les jeunes ont grandi, la COVID et son lot de contraintes sont passés par là et nous avons engagé au printemps 2022 le processus afin que les jeunes de la commune se mobilisent à nouveau pour mettre en place un nouveau conseil municipal des jeunes dès l'automne, avec la rentrée scolaire.

Après avoir distribué aux parents et aux enfants les éléments nécessaires à une première information sur les objectifs et



moyens, une réunion d'information leur étant destinée a été organisée le 11 Juin 2022 en après-midi.

Ces démarches n'ont malheureusement pas été suivies de l'effet attendu et aucun parent, et trop peu de jeunes gens étaient présents pour pouvoir envisager de constituer ce conseil.



La réunion et la présentation se sont toutefois déroulées comme prévu et les jeunes gens présents se sont montrés très intéressés et très curieux.

Ils ont posé de nombreuses questions à la suite de la présentation faite par Monsieur le Maire.

Cette réunion s'est terminée par une petite collation servie à notre jeunesse.

Cette initiative sera reconduite en 2023 et nous invitons les parents à prendre la mesure de ce que cette activité est de nature à apporter à leur enfant. Nous souhaitons leur soutien dans cette action de la commune, pour et avec les jeunes.

Merci aux enseignants pour le travail fait à ce sujet avec les enfants et leur participation à la transmission des informations.



## VIE LOCALE - Suite

### COMMÉMORATIONS PATRIOTIQUES

**Les années s'écoulent et les témoins ou acteurs des guerres du passé sont de moins en moins nombreux. Le souvenir doit pourtant rester présent.**

La majeure partie des habitants de notre commune n'a jamais vécu de guerre et ne peut pas transmettre aux générations suivantes une connaissance qu'elle n'a pas.

Il est pourtant important de ne jamais oublier la souffrance et le sang versé par nos aïeux pour que notre pays conserve sa liberté d'être et ce qui a fait notre vie d'aujourd'hui.

C'est pour cela que chaque 19 mars, chaque 8 mai, chaque 11 novembre, une cérémonie se tient au monument aux morts pour se souvenir et honorer ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté, et aussi ceux qui, sur les théâtres d'opérations d'aujourd'hui, continuent de se battre et de mourir pour la liberté et pour la France.

C'est donc dans la tradition du souvenir que nous nous sommes réunis autour du monument aux morts pour commémorer :

- le 19 mars la fin de la guerre d'Algérie,
- le 8 mai l'armistice consacrant la victoire des alliés contre l'Allemagne Nazie,
- le 11 novembre l'armistice de la première guerre mondiale.

Des portes drapeaux dont ceux de l'Association du « Souvenir Français » et de



l' "Association des Résistants" honoraient de leur présence la cérémonie dont l'exécution des sonneries et des partitions musicales était laissée à la charge d'un

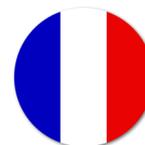
trompettiste de la commune, Gabin MAL-VEAU.

Des gerbes ont ensuite été déposées au monument aux morts par Monsieur le Maire et Monsieur PELLE, représentant des anciens combattants.

Puis chacun d'eux a délivré à l'assistance présente le message du souvenir émanant de la représentation nationale des anciens combattants et celui du ministère en charge des Armées.



Un vin d'honneur servi à la salle des mariages de la mairie clôturait chaque cérémonie.



### CALENDRIER 2023

<i>Samedi 11 mars</i>	Médaillers du travail et Accueil nouveaux arrivants
<i>Dimanche 19 mars</i>	Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
<i>Dimanche 19 mars</i>	Après-midi Crêpes
<i>Lundi 8 Mai</i>	Journée du souvenir : Armistice 1945
<i>Samedi 13 et Dimanche 14 Mai</i>	Exposition de la « Source aux Artistes »
<i>Dimanche 25 Juin</i>	Fête de l'été - Repas et Jeux
<i>Jeudi 13 juillet - Fête Nationale</i>	Repas - Retraite aux Flambeaux - Feux d'artifices
<i>Dimanche 8 octobre</i>	Repas des Aînés
<i>Samedi 11 novembre</i>	Journée du souvenir : Armistice 1918
<i>Jeudi 14 décembre</i>	Noël des Aînés

## NOUVEAUX ARRIVANTS et MEDAILLES DU TRAVAIL

Comme chaque année, lorsque les affres d'une pandémie ne nous l'empêchent pas, les personnes décorées dans l'année de la médaille du travail et celles nouvellement arrivées sur notre commune, ont été conviées à une cérémonie d'accueil et de remise de diplôme.

C'est ainsi qu'une douzaine de personnes s'étaient rendues disponibles en ce samedi 14 mai pour faire connaissance dans le détail avec Esmans.

Réunis à la salle OMICI, les invités ont pu profiter d'une présentation traitant de ce que fut Esmans dans l'Histoire, ce qu'elle est maintenant, les règles de vie et les services et loisirs disponibles sur place ou à l'entour, les projets en cours, les associations agissant sur la commune et leur représentants, etc.

A la suite d'un échange de type « questions-réponses » avec Monsieur le Maire, la cérémonie se poursuit par la remise de médaille du travail au récipiendaire qui cette année était unique.

Après avoir fait le point sur la carrière de Monsieur Didier Niemiec, Monsieur le Maire lui remet son diplôme de la médaille du travail vermeil bien mérité, pour une durée de travail de 30 ans .



Après la traditionnelle séance de photos, tous se sont retrouvés autour d'un buffet de bienvenue et un apéritif convivial.



## ANIM' ESMANS

### Anniversaires aux ateliers jeux « ANIM' ESMANS »

Les jeudis après-midi de jeux se suivent mais ne se ressemblent pas toujours.

Lors de certains d'entre eux, l'occasion se présente de souhaiter l'anniversaire des membres, c'est alors une petite fête qui s'organise ...



## VIE LOCALE - Suite

Cette année, deux des participants assidus de ces après-midi passaient le cap d'une dizaine.

C'est lors d'un des ateliers de jeux que nous avons pu avec monsieur le Maire et tous les membres du club, souhaiter un



### TRES JOYEUX ANNIVERSAIRE

à Madeleine Depresle en présence de son fils et à Roger Coeurderoy.

C'est empli d'émotions, chacun d'eux a soufflé ses 90 bougies dans la joie et l'amitié.

*Rendez-vous le jeudi à 14h30 à la Maison des Associations*

## BARBECUE PARTY

Après une première tentative réussie en 2021, "Anim'ESMANS" a réitéré le 3 juillet 2022 l'expérience de réaliser un "barbecue-party".

Initialement prévue le 5 juin, la manifestation avait été reportée début juillet à cause de la météo.



Malgré que ce soit en période de vacances, de nombreux habitants sont venus profiter de cette journée, partager le repas ensemble confortablement installés à l'ombre des arbres et passer une après midi bien animée, sous un ciel radieux.



Celle-ci fut consacrée aux jeux de plein air comme les jeux de boules ou de palets, et aussi aux jeux de cartes ou de société.

Pour l'occasion, nous avons rassemblé plusieurs jeux d'antan en bois.



Ces derniers, mettant souvent à l'épreuve l'adresse et l'habileté des concurrents, ont été très appréciés.



Merci à toutes et tous d'avoir participé et rendu possible cette "barbecue-party" 2022.



A bientôt pour la version 2023 !



## FÊTE DU 13 JUILLET 2022

Contrairement à l'année précédente pour laquelle nous avons été obligés de reporter la fête et le tir du feu d'artifices, cette année la météo était favorable et les festivités ont pu se tenir comme prévu le 13 juillet.



Pour la deuxième fois et cette fois-ci sans le soutien des membres du comité des fêtes absents, ce sont les conseillers municipaux et plusieurs bénévoles Esmanais qui se sont attelés à ce que cette fête se déroule le mieux possible pour la satisfaction du plus grand nombre.

Ce fut semble-t-il le cas puisque la fête commença de bonne heure pour se terminer bien tard dans la nuit.



Nous avons repris en 2022 l'organisation inaugurée en 2021 en plaçant les tables à l'ombre des arbres et la sono de sorte que la piste de danse soit en extérieur. De même, pour le plaisir des plus petits, nous avons demandé à plusieurs forains d'installer des activités qui leur soient destinées.

Après le traditionnel repas républicain sorti du panier de chacun, pris à l'ombre des arbres, les participants sont partis en promenade dans Esmans pour y effectuer la retraite aux flambeaux.

Une fois le cortège revenu de la retraite musicale animée, tous les spectateurs se regroupèrent à l'entrée du parking de sorte à profiter du tir du feu d'artifices.

Comme l'an dernier, les établissements RACLOT avaient été retenus pour procéder au tir et cette année encore, les efforts faits pour disposer d'un feu de qualité pour une commune comme la nôtre ont été couronnés de succès. Le feu d'artifices a bien plu aux spectateurs présents.



La fête s'est ensuite poursuivie par un bal pour lequel l'animation a été confiée à Phil'Anim de Varennes sur Seine et qui a retenu les danseurs jusque tard dans la nuit.



**Un grand merci aux Esmanais qui se sont mobilisés pour la réussite de cette fête.**



Fête Nationale



## VIE LOCALE - Suite

### REPAS DES AINES

Le 9 octobre dernier les aînés de notre commune étaient réunis à la salle des fêtes pour participer à un repas organisé à leur attention par le centre communal d'actions sociales.

L'animation était assurée par Noëlla, une habituée de cette manifestation qui a su créer autour d'elle une ambiance très appréciée de toutes et tous.



Elle était assistée par les danseurs du Latino Swing de Ballain, des habitués de cette manifestation.

Quand au repas, préparé et servi par le traiteur Depreytère, il était extrêmement bon, une fois encore.

Accessible aux Esmanais dès l'âge de 65 ans révolus, la manifestation de ce jour avait la particularité de compter parmi les invités la plus jeune personne envisageable, puisque Madame Mantecon fêtait ses 65 ans le jour même.



Ce fut l'occasion pour elle d'être saluée bien chaleureusement par Monsieur le Maire qui lui a remis un bouquet et aussi de souffler les bougies du gâteau spécialement préparé pour elle par le traiteur.



Ce fut une jolie fête dans l'ensemble, appréciée de chacun, avec beaucoup de chaleur et de sympathie entre nos aînés qui sont devenus des habitués de ce rendez-vous et, pour nombre d'entre eux, des amis.



Les organisateurs membres du CCAS ont été appelés à rejoindre Monsieur le Maire pour être salués et remerciés chaleureusement par les participants.

Encore une bonne journée passée dans une atmosphère conviviale et de détente.

Rendez-vous est pris en octobre prochain pour le prochain repas.



## NOËL DES ENFANTS DU BRESMONT

Cette année l'accueil du Noël des enfants des trois communes du Bresmont se passait à Esmans.

C'est donc dans la salle des fêtes Elio OMICI, très joliment décorée pour l'occasion et garnie d'un immense sapin, que les enfants s'étaient rendus en cet après-midi du 10 décembre pour participer au Noël qui leur était destiné.



C'est ainsi que les équipes des trois communes du Bresmont ont proposé aux enfants deux spectacles différents selon leur âge.

"Joyeux Noël Monsieur Ours" pour les petits et Remy le magicien pour les plus grands avec en plus un sculpteur sur ballons fortement apprécié par tous.



Bien évidemment le père Noël avait été invité à se joindre à cette fête et les enfants furent très impressionnés de le rencontrer.



Chaque spectacle était suivi d'un goûter pour l'ensemble des enfants.

Un grand merci aux membres des équipes municipales et aux bénévoles qui ont permis la réalisation de cette belle fête.



## GOUTER DE NOËL DES AINES

Comme chaque année, une fois la fête destinée aux enfants à l'approche de Noël passée, c'est à destination des aînés que la commune organise une petite fête.

Elle prend la forme d'un goûter ouvert à toutes les personnes de plus de 65 ans désireuses d'y participer.

En cette fin d'année 2022, ce sont 80 personnes qui ont répondu présentes pour ce « goûter des aînés » proposé cette année par "La Crêperie Fleurie" et animé par Sébastien Charluet.

Le père Noël n'avait pas oublié les participants et leur a offert le colis de Noël à l'issue de cet après-midi.



Merci au CCAS et à ses membres pour la réalisation de cette manifestation.

## VIE LOCALE

## GALETTE DES ROIS

Les deux années précédentes, la protection contre le virus ne nous avait pas permis de nous réunir pour fêter la nouvelle année.

De ce fait, l'après-midi organisée en ce 15 janvier pour partager la galette était la première occasion depuis le début du mandat municipal en 2020, de réunir les habitants d'Esmans dans une manifestation où évoquer les actions réalisées depuis trois ans et celles en préparation.

Environ 80 personnes s'étaient déplacées pour prendre ce goûter et s'informer sur l'évolution de notre commune et sur les projets et actions à venir.



C'est ainsi que lors de son discours, Monsieur le Maire a pu apporter des informations et leurs détails sur les travaux réalisés ou en cours, sur le développement de notre commune, sur les entreprises récemment installées sur notre commune et sur les réflexions en cours pour permettre l'implantation de nouvelles et les aménagements que cela permettra de réaliser.

Monsieur le maire aborda également les aspects financiers de la commune, principalement la fiscalité et les conséquences de la disparition de la taxe d'habitation ainsi que la hausse des coûts liés à l'inflation.



Le sujet des animations sur la commune a été détaillé et Monsieur le Maire a déploré que le Comité des Fêtes sous la direction de son nouveau président n'ait pas mis en œuvre les animations et manifestations attendues en 2022. Il a également demandé une participation plus prononcée des habitants aux fêtes et activités.



*Bonne année!*

Il a ensuite fait le point sur les actions portées par la section « Anim'Esmans » et s'est réjoui de la croissance du nombre de participants aux activités mises en place le jeudi après-midi.



Une fois le tour d'horizon de notre commune effectué et les différents acteurs de notre commune remerciés pour leur activité, Monsieur le Maire souhaita les bons vœux de la municipalité à tous les habitants et les invita à poursuivre les échanges une part de galette et un verre de cidre à la main.



## ILLUMINATION DU SAPIN



Quelques jours avant Noël, alors que les footballeurs de notre pays s'évertuaient à obtenir le trophée tant convoité et mobilisaient l'attention du plus grand nombre, quelques-uns des Esmanais s'étaient réunis place de l'Eglise pour participer à l'illumination du Sapin et partager le vin chaud.

Malgré l'absence du comité des fêtes, les plus volontaires des bénévoles ont mis tout en œuvre pour que cet



événement ait une allure de fête et ce fut le cas.

Préparés avec science et bonne volonté, les chocolats chauds, vin chaud et friandises variées ont été appréciés et ont fait le bonheur des petits comme des grands.

Merci à Bernard Bourzeix et aux bénévoles qui l'accompagnaient pour cette réalisation.

## INFORMATIQ'MANS

La Municipalité vous propose d'organiser des séances d'aide à l'usage de l'outil informatique.

L'objectif sera principalement de vous familiariser avec le matériel et les outils informatiques de base, et non de dispenser des cours magistraux.

Dans un premier temps, si vous souhaitez vous informer et vous faire connaître, nous vous invitons à une première réunion qui se tiendra à la Maison des Associations, rue Brette,

**le mardi 14 Février 2023 à 14h00.**

A bientôt !

## VIE ASSOCIATIVE

### USCB - Union Sportive et Culturelle du BRESMONT

Créée à l'initiative des conseils municipaux, l'Union Sportive et Culturelle du Bresmont (USCB) est née il y a plus de 30 ans avec pour objectif de grouper et de coordonner les associations sportives et culturelles des 3 communes que sont La Brosse-Montceaux, Esmans et Montmachoux, mais également de mettre en œuvre des activités permettant de générer du lien entre l'ensemble des habitants.

Ainsi une section en charge du comité de jumelage avec l'Angleterre, des actions de découverte du patrimoine local, des activités festives ou de loisirs avaient-elles été portées en leur temps par cette association.

Depuis plusieurs années, le manque d'intérêt des membres des différentes associations du « territoire du Bresmont » a fait doucement mais sûrement périlcliter l'USCB.

L'assemblée générale annuelle qui s'est tenue en ce début d'année devait statuer sur le renouvellement de son bureau. Malheureusement, les quelques participants présents ne souhaitant pas reprendre le flambeau, la dissolution de l'Union Sportive et Culturelle du Bresmont a dû être prononcée.

L'actif restant au bilan est issu des subventions accordées par les communes. Il sera partagé équitablement entre les associations actives restant rattachées jusqu'alors à l'USCB.

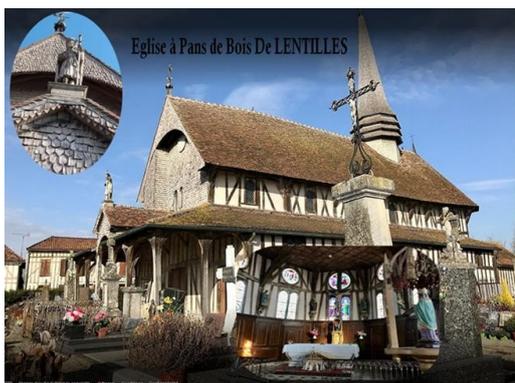
## VIE ASSOCIATIVE - Suite



## Les Marcheurs du BRESMONT.

L'année dernière, "Les Marcheurs du BRESMONT" ont réalisé dans le cadre de leur WE 2022 une sortie randonnées sur deux jours les 14 et 15 Mai 2022 dans les alentours du Lac du DER.

Avec 3 randonnées aux programmes, visites des églises à pans de bois classées, et une visite guidée du Musée de la Maison du DER



« Les Marcheurs du Bresmont » est une association ouverte à chacun. Elle tient ses randonnées régulièrement en de nombreux horizons.

Si l'activité vous intéresse, si vous souhaitez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à venir nous voir sur notre site :

<https://www.lesmarcheursdubresmont-esmans.fr/>

Pour "Les Marcheurs du BRESMONT" sa Présidente est Mme Agnès FOUQUIER

### Calendrier des sorties

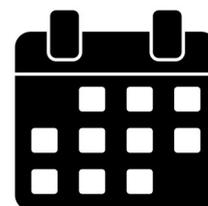
Janvier/Février

2023

	Lieu de Randonnée	Date	Heure de départ place de l'église d'ESMANS	Type de Parcours	Kilométrage GP - PP
J A N V I E R	MAROLLES-sur-SEINE	mardi 10	08H 30mn	Petit et Grand Parcours	10 - 13
	PILLIERS (Villecerf)	mardi 17	13H 30mn	Découverte	7 - 0
	DORMELLES	lundi 23	08H 30mn	Petit et Grand Parcours	10 - 13
	FONTAINEBLEAU	dimanche 29	13H 15mn	Unique	11 - 0
F E V R I E R	LA GRANDE-PAROISSE	vendredi 03	13H 30mn	Petit et Grand Parcours	9 - 12
	BLENNES	mardi 07	13H 30mn	Découverte	7 - 0
	MISY-sur-YONNE	dimanche 12	08H 30mn	Petit et Grand Parcours	9 - 12
	NOISY-RUDIGNON	vendredi 17	13H 30mn	Petit et Grand Parcours	11 - 13
	SENS	samedi 25	08H 15mn	Unique	7 - 0



FOUQUIER Agnès 06 80 31 05 71



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Tout avance, lentement, mais tout avance !**

Comme vous l'avez constaté, la commune d'Esmans est sujette à de nombreuses attentions des développeurs d'activités économiques et plusieurs projets déjà vus dans ces lignes sont en cours.



C'est notamment le cas du complexe en construction au carrefour du Petit Fossard qui comptera quatre enseignes de restauration et un hôtel.



Ces enseignes de restauration nous sont désormais toutes connues, elles ont toutes reçu l'autorisation de la mairie. Il s'agit de Hippopotamus, KFC, Marie Blachère et un restaurant asiatique.



D'autres entreprises se sont également installées sur la commune : un coach de vie, Sandrine Charpentier,



et une jardinerie moderne proposant huiles essentielles, thés, infusions, produits d'herboristerie graines et outils sous l'enseigne « Cultures Essentielles », route de Montereau.



D'autres projets sortiront de terre cette année ; parmi ceux-ci figure celui du



parc photovoltaïque qui sera installé le long de la RD 606 en direction de Fontainebleau, à la limite Ouest d'Esmans, et qui est en attente de la délivrance imminente de son autorisation par Monsieur le Préfet suite à l'enquête publique qui s'est terminée pour Noël.

Figure également un projet prévoyant l'installation d'un commerce au pied du château d'eau du Fossard, en face des stations essence du centre Leclerc.

Enfin, un projet très ambitieux est en cours de réflexion pour aménager un espace d'une trentaine d'hectares entre le Petit et le Grand Fossard, sur ce qu'on appelle désormais « Le Fossard-Est ».

Ce projet est important pour le développement économique local et l'aménagement de notre commune, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Ces différents projets supposent pour nombre d'entre eux que les documents réglementaires de la commune soient corrigés et cela entraîne bien évidemment des délais dans la réalisation des opérations prévues par les porteurs de projets, qu'ils soient publiques ou privés.

Ce fut notamment le cas pour la centrale photovoltaïque qui, en plus des études liées au projet par lui-même, a nécessité une « révision allégée du PLU » qui a été lancée en mai 2021 pour devenir enfin opposable en septembre 2022 soit presque un an et demi après son lancement.

De même, le projet sur le Fossard-Est nécessite de nombreuses études dont une étude environnementale d'une durée d'un an puisqu'il s'agit de faire un état de la flore et de la faune sur cette durée.

La commune mènera en parallèle une mise en compatibilité du PLU. La délibération lançant l'étude permettant cette action a été prise lors de la réunion du conseil municipal du 19 décembre 2022. Là encore, il faudra de nombreux mois avant que le projet puisse être déposé en mairie en vue d'y être autorisé quelques mois plus tard.



## URBANISME

### MISES À NIVEAU DU PLU

#### Les projets de développement économique doivent être compatibles avec le PLU

Afin d'être juridiquement stables au regard des règles d'urbanisme, les implantations d'entreprises tout comme celles des maisons d'habitation doivent être pensées et réalisées en respectant les termes du règlement local, le PLU.

Parfois, lorsque le projet sort de l'ordinaire et qu'il présente un intérêt général, ce qui est souvent le cas des entreprises puisqu'elles créent de l'emploi et de la richesse, il devient nécessaire de modifier le PLU afin qu'il intègre des caractéristiques de nature à permettre la réalisation des projets dans le respect des objectifs de la commune.

Ce n'est pas toujours faisable et quelquefois cela conduit à modifier voire abandonner le projet.

C'est donc à ces fins que la commune est régulièrement amenée à modifier son règlement de PLU afin de permettre la réalisation d'un projet.

Dans les faits, le règlement prévoit initialement une destination aux espaces sans prévoir le détail de ce qui y sera installé. Lorsqu'un projet est présenté, il faut alors faire rentrer le règlement dans les

détails de sorte que le projet puisse se réaliser.

C'est ainsi qu'une révision allégée du PLU a été menée afin de permettre l'implantation du parc photovoltaïque.

L'objectif était de corriger la présence dans le règlement d'une marge de recul à la construction imposée par la loi protégeant les riverains du bruit le long d'une route à grande circulation (loi Barnier).

Le projet s'implantant en zone non urbanisée et sans logement, la marge a été réduite de sorte à permettre la réalisation.

Concernant le projet LIDL ouvert fin 2021 ou celui des restaurants au Petit Fossard, la commune a dû également corriger les marges de recul prévues par le règlement.

Enfin, l'adaptation du PLU lancée en décembre 2022 permettra de cadrer les conditions dans lesquelles le projet du Fossard Est pourra se réaliser. L'étude engagée par la commune durera plusieurs mois pour permettre d'avoir un document opérationnel en fin d'année 2023.



### RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Le Règlement Local de Publicité (RLP) permet à la Commune de maîtriser l'implantation sur son territoire des panneaux publicitaires en tous genres : préenseignes et enseignes liées à l'activité locale ou bien des publicités d'enseignes nationales.

Il est important de noter que sans l'existence d'un RLP valide, ce sont les services de l'Etat qui ont totalement autorité pour délivrer les autorisations, sans requérir aucun avis préalable de la Commune.

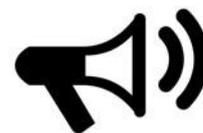
Ils s'appuient sur le Règlement National de Publicité (RNP) particulièrement permissif.

Afin de se protéger de tout débordement potentiel sur cet aspect, le Conseil Municipal a donc décidé en décembre 2021 de lancer le renouvellement de son RLP, l'ancien datant de 1986 étant devenu caduc.

Le bureau d'études « ATELIER TEL » implanté à Moret-Loing-et-Orvanne a été retenu au terme d'une consultation pour nous accompagner afin de mener à bien la procédure.

La phase de concertation se déroule depuis le milieu d'année 2022. Composée d'une réunion avec les « personnes publiques associées » (services nationaux et départementaux, communes voisines, ...), d'une réunion pour les entreprises du territoire et les annonceurs régionaux et nationaux, et enfin d'une réunion publique, elle a permis à chaque personne intéressée et aux habitants de la commune de participer.

De plus, une adresse mail spécifique : [elaboration.rlp@esmans.fr](mailto:elaboration.rlp@esmans.fr) et un registre d'observations tenu à la disposition du public permettent de recueillir les commentaires.



*suite de la page précédente*

Notre attention se porte sur la protection de la qualité de notre espace rural tout en ménageant la possibilité aux activités locales de montrer qu'elles sont présentes sur le secteur.



Le projet du nouveau règlement sera prochainement arrêté par le Conseil Municipal et la dernière phase consistant en une enquête publique pourra être lancée.

Quelques mois plus tard, le nouveau règlement pourra être définitivement approuvé par le Conseil Municipal et être applicable aux nouvelles demandes.

Ce nouveau règlement imposera également aux annonceurs actuels de se mettre en conformité dans un délai de 2 à 6 ans selon le type de support publicitaire.

## VIE PRATIQUE

### CIRCULATION AUTOMOBILE

Certaines rues du village sont impactées par la circulation d'automobiles dont la vitesse est, de temps à autres, excessive.

Selon la nature des voies ou de leur exiguïté, la sensation de vitesse peut être perçue différemment. Elle peut alors correspondre à la réalité ou bien paraître moindre et dans ce cas être une source de danger pour les autres.

Afin de palier à cet état, plusieurs aménagements ont déjà été réalisés sur la commune, d'autres sont à l'étude.



C'est le cas de l'écluse simple installée en phase expérimentale rue de Montmachoux.

Ce premier aménagement expérimental, ayant pour but de modérer la vitesse en entrée de village en rétrécissant la chaussée dans le sens descendant tout en préservant une largeur libre de 3m50 dans le sens montant (largeur de passage imposée

par le Département s'agissant d'une route départementale), a été réalisé en milieu d'année 2022.

Des mesures de fréquence et de vitesse ont été faites avant la mise en place et d'autres pendant la période de test afin de juger de son efficacité.



Cet aménagement n'ayant pas montré une réelle efficacité, un nouveau dispositif sera testé en ce début d'année : restriction bilatérale et coussin berlinois au centre.

Cette fois encore, des mesures de fréquence et de vitesse seront faites pour comparaison avec celles réalisées lors du premier test.

Si le principe est retenu, et sous réserve de l'accord du Département, la Communauté de Communes procédera alors à une installation définitive.

## VIE PRATIQUE - suite

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Certaines rues de la commune sont problématiques pour le stationnement des véhicules du fait de leur exigüité.

C'est un problème connu de l'équipe municipale qui travaille régulièrement à trouver des solutions les moins impactantes et les plus justes possible.

Ce problème est toutefois amplifié par le fait que quelques riverains choisissent de stationner leur véhicule sur le domaine public plutôt qu'à l'intérieur de leur propriété lorsque cela est envisageable.

Nous espérons pouvoir compter sur le civisme de chacun d'autres vous pour nous aider à faciliter le stationnement dans le village, toujours en nombre croissant.

Plusieurs marquages d'emplacements, ou au contraire d'interdiction, ont d'ores et

déjà été réalisés et pourront être complétés au besoin.

S'agissant du domaine public, l'ensemble du stationnement est libre d'utilisation par tous, sans distinction. Néanmoins lorsqu'un véhicule occupe un stationnement pendant plus de 7 jours consécutifs, son stationnement est considéré comme abusif.

Il constitue une contravention et est passible d'une amende de classe 2 dans le cadre d'une verbalisation.

En cas de besoin d'occupation du domaine public pour un usage privé, tel que la mise en place d'un échafaudage ou un emménagement/déménagement, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la mairie. Celle-ci prend la forme d'un arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public communal.



### STATIONNEMENT ABUSIF

Nous l'avons déjà évoqué dans un journal municipal précédent, certains administrés peinent à penser aux autres usagers du domaine public.

De plus en plus, nous constatons une recrudescence de stationnement de véhicules ne respectant ni la réglementation ni la signalisation en place.

Lignes jaunes continues bafouées, stationnement sur le trottoir (y compris dans le secteur neuf au Grand Fossard), stationnement ventouse semblent être devenus la normalité pour quelques personnes.

Il en est de même pour les 2 places de stationnement à durée limitée de 8h à 20h créées récemment à proximité du tabac-café au sein du village qui sont réguliè-

ment occupées par des véhicules de riverains en pleine journée.

Ces agissements remettent en cause la sécurité des personnes, en particulier des enfants, et des véhicules en circulation ainsi que le bien-être de chacun.

Nous sommes conscients de l'étroitesse des voies de circulation au sein de notre commune mais **devant ces excès d'incivilité, nous sommes contraints de demander à la police nationale d'être moins compréhensive et d'utiliser un peu plus le carnet à souches lors des passages quotidiens ...**

Nous espérons pouvoir compter sur l'amélioration « naturelle » de cette pénible situation.



### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

**Le bien-être de chacun est l'affaire de tous et l'occupation du domaine public est réglementée.**

A la demande du Sirmotom, les conteneurs à ordures ménagères (couleur bordeaux) et tri sélectif (couleur jaune), ainsi que les encombrants, doivent être sortis la veille au soir.

Afin de minimiser l'encombrement du domaine public et la gêne pour la circulation piétonne, nous vous demandons de bien vouloir rentrer les conteneurs le plus tôt possible et au plus tard le lendemain matin du jour de collecte.



## VIE PRATIQUE - suite

## ECONOMIE D'ENERGIE

## La subvention Isol'Toît évolue favorablement

Cette aide, attribuée sans conditions de ressources par la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) pour l'isolation de la toiture et pour la sortie du fioul vers une chaudière à granulés ou une chaudière gaz, vous a été présentée dans le n°53 de votre Fil du Ru.

Les conditions d'attribution de la subvention pour l'acquisition ou le remplacement d'un poêle ou d'un insert évoluent.

En cas de remplacement d'un poêle ou d'un insert, l'équipement remplacé doit avoir plus de 15 ans. La dépose et la mise en déchetterie du poêle ou de l'insert doivent être explicitement mentionnées sur le devis. Le bordereau de mise en déchetterie de l'équipement déposé sera exigé pour le versement de la subvention.

S'il s'agit d'une installation nouvelle, l'énergie de chauffage principale avant travaux doit être le fioul, le charbon, l'électricité (à l'exclusion des pompes à chaleur), le gaz propane (le gaz du réseau

est exclu) ou le bois (utilisé dans un foyer ouvert).

Les autres critères d'attribution restent inchangés. Pour rappel, le dossier de demande de subvention doit être déposé avant la signature du devis et vous devrez attendre le courrier d'accord pour signer le devis. Les travaux doivent être réalisés par une entreprise RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et le matériel doit être labellisé Flamme verte 7 étoiles ou être équivalent à ce label.

Le montant de l'aide Isol'Toît sera calculé sur le restant à charge des ménages, déduction faite du montant des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et des autres subventions obtenues.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de Communes du Pays de Montereau au 01 60 73 43 86 ou par courriel à [contact@paysdemontereau.fr](mailto:contact@paysdemontereau.fr)



## RECENSEMENT CITOYEN à partir de 16 ans

À partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire), les jeunes de la commune doivent effectuer leur **recensement citoyen ou militaire**.

**Quels sont les avantages ?**

Le recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui permet :

- D'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ;
- D'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à partir de 18 ans.

Ensuite, l'attestation de participation à la JDC permet :

- D'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, permis de conduire ou lors d'un volontariat militaire ou civil.

**Où effectuer le recensement citoyen ?**

- À la mairie directement.

**Quels documents sont nécessaires ?**

- une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) ;
- le livret de famille ;
- un justificatif de domicile (Facture EDF, Eau, Tél. ...)

**VOUS ÊTES NÉ(E) EN 2007 ET VOUS AVEZ 16 ANS RÉVOLUS, VENEZ EN MAIRIE POUR VOUS FAIRE RECENSER (1<sup>ère</sup> période : né entre janvier et mars 2007).**





# CALENDRIER COLLECTES 2023 ESMANS

**POUBELLE  
BORDEAUX**



**MERCREDI**



Ordures ménagères



Couches



Objets en plastique



Vaisselle cassée

**POUBELLE  
JAUNE**



**LUNDI**



Emballages en plastique



Tous les emballages en plastique sans exception

- Emballages**
- Vidés
  - Même sales
  - Séparés
  - Sans sac

**TRIER TOUS LES  
EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE,  
MÉTAL, CARTON  
ET TOUS LES  
PAPIERS**

**NOUVEAU**



Tous les papiers



Emballages en carton



Emballages en métal et petits alus

Les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte



## Déchetteries

### Montereau 1 rue des Prés Saint-Martin

#### Horaires d'été\*

du 01/04 au 30/09



Lundi, Mardi, Mercredi,  
Jeudi, Samedi :  
8h30 - 12h30 / 13h30 - 19h  
Vendredi : 13h30 - 19h  
Dimanche : 8h30 - 13h30

#### Horaires d'hiver\*

du 01/10 au 31/03



Lundi, Mercredi, Jeudi,  
Samedi :  
9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h  
Mardi :  
8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h  
Vendredi : 13h30 - 18h  
Dimanche : 9h - 12h

**Fermetures** : 01/01, 09 et 10/04, 01/05, 01/11, 25/12

\*Horaires modifiables selon les conditions climatiques et sanitaires

### Voulx Route de Saint-Ange

#### Horaires d'été\*

du 01/04 au 30/09



Lundi, Mercredi, Samedi :  
8h30 - 12h30 / 13h30 - 19h  
Mardi, Jeudi : Fermé  
Vendredi : 13h30 - 19h  
Dimanche : 8h30 - 13h30

#### Horaires d'hiver\*

du 01/10 au 31/03



Lundi, Mercredi, Samedi :  
9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h  
Mardi, Jeudi : Fermé  
Vendredi : 13h30 - 18h  
Dimanche : 9h - 12h

## SOS Encombrants

### Vous avez besoin d'évacuer des encombrants ?

- 1 Accédez **gratuitement en déchetterie**, muni d'une pièce d'identité et de la **carte d'accès** (gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile).
- 2 **Nouveau !** Utilisez l'application **sirmotom.waster.fr**, la plateforme de covoiturage de dépôt d'encombrants en déchetterie pour gagner du temps ou rentabiliser vos déplacements.
- 3 Bénéficiez du service d'**enlèvement à domicile** sur rendez-vous du **SIRMOTOM**, chez vous ou sur le trottoir. Votre participation aux frais est limitée à **20€** par intervention.

Réservation au **0800 456 315**



### Tous les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures usagés

Re\_fashion

A déposer dans une borne



- ▶ Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



- ▶ Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)



Ils seront reportés, recyclés.

Trouvez les bornes les plus proches de chez vous sur [www.sirmotom.fr](http://www.sirmotom.fr)

### COMPOSTEURS

Le compostage individuel permet d'obtenir du compost pour ses propres besoins de jardinage.

Le **1<sup>er</sup> composteur en bois** est **offert** pour recycler les déchets organiques de la cuisine et du jardin !



- ▶ Livraison et installation **gratuite**, prise en charge par le SIRMOTOM.

### BROYAGE À DOMICILE

Vous souhaitez vous débarrasser facilement de vos branchages sans aller en déchetterie ?

**Réservez le service de broyage à domicile.**

Un agent vient broyer vos branches sur place, sur rendez-vous, suivant les conditions d'accès du règlement du service.

- ▶ Participation forfaitaire de **15€** par intervention.

Réservation des services sur [www.sirmotom.fr](http://www.sirmotom.fr)

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune



Guide du tri



CITEO



Une question ?  
Contactez le SIRMOTOM

**0800 456 315**

[www.sirmotom.fr](http://www.sirmotom.fr)

# ENQUÊTE MOBILITÉ

## Du

# SITCOME

Mesdames, Messieurs, chers habitants d'Esmans,

Comme vous le savez peut-être, « Île-De-France Mobilité » (IDFM) est en charge et chef d'orchestre de l'organisation des transports publics en Ile de France.

Jusqu'en 2019, le service d'organisation du Transport à la Demande (TAD) était laissé aux collectivités locales.

En ce qui nous concerne, ce service était complètement à la main de notre syndicat intercommunal en charge des transports locaux, le SITCOME. Le système alors en place fonctionnait avec une efficacité qui lui était reconnue, attirant ainsi une clientèle de plus en plus nombreuse.

En 2019, IDFM a exigé que notre service de TAD soit réintégré à son propre service de TAD Régional.

La centralisation des opérations de gestion du service a eu pour conséquence inattendue de faire baisser la qualité du service rendu localement.

Depuis 2020, début du mandat municipal en cours, vos élus se battent afin que ce nouveau service de mobilité proposé par IDFM soit à la hauteur de vos exigences, s'attachant à ce que le TAD redevienne un service opérationnel.

Afin d'exposer à la direction d'IDFM, les griefs du terrain quant à l'accumulation des problèmes que vous rencontrez, que ce soit dans le rendu des services ou bien dans la réservation en elle-même, le SITCOME souhaite mener auprès de vous une enquête.

A cette fin vous trouverez au dos de cette page un questionnaire auquel nous vous invitons à répondre afin de lui permettre de collecter l'intégralité de vos réclamations sur le service de TAD.

Une fois vos réponses et analysées et compilées, elles serviront de support aux discussions à venir avec IDFM afin que le service du transport à la demande redevienne un service de qualité permettant une meilleure mobilité de chacun sur notre territoire.

Ainsi vos réponses à ce questionnaire revêtent un caractère important pour l'avenir du service et nous vous demandons de bien vouloir le découper, le remplir et le déposer en mairie

- 16 Grande rue à Esmans -.

Merci de votre implication dans l'amélioration de ce service.

*Le Maire*



# ENQUÊTE MOBILITÉ

SITCOMÉ



Afin d'améliorer votre mobilité et d'étudier vos besoins sur les transports publics

et en particulier sur le transport à la demande **TAD**  
Auriez-vous le temps de répondre à ce questionnaire rapide ?

(cochez les cases correspondantes ou/et précisez)

1/ Quelle commune habitez-vous ?

2/ Comment avez-vous connu le TAD ?

Les réseaux sociaux

Via la communication de ma commune

Un article de Presse

Le bouche à oreille

3/ Quel est votre trajet habituel ?

Quel horaire ?

Pour quelle raison ?

Scolaire

Travail

Activités

Autres (à préciser)

4/ Comment effectuez-vous vos réservations ?

Via l'application TAD IDFM

Par téléphone

5/ A quelle fréquence utilisez-vous le TAD ?

Quotidiennement, par jour : 1 fois / plusieurs fois (précisez)

Hebdomadairement, par semaine : 1 fois / plusieurs fois (précisez)

Occasionnellement : combien de fois par mois (précisez)

6/ Lors de vos réservations, rencontrez-vous des problèmes ?

Impossibilité de réserver sur les horaires demandés

Annulation de la réservation à la dernière minute par le système

Autres (à préciser)

7 / Pour quel usage utilisez-vous le TAD ?

Je n'ai pas de véhicule personnel

J'ai du mal à me déplacer

Ma commune propose ce service en complément des lignes bus

Autres (à préciser)

8/ Préférez-vous des horaires fixes, pour le service de TAD, comme pour les bus (pourquoi) ?

Ou des horaires variables (comme actuellement avec l'application TAD IDFM) et pourquoi ?

9/ Le fait de pouvoir choisir l'horaire de prise en charge est-il pour vous un élément positif ?

Risque de ne pas pouvoir réserver dans le créneau déjà utilisé

Souplesse d'utilisation

Autres (à préciser)

10/ Les arrêts en montée et en descente qui vous sont proposés sont-ils satisfaisants pour vous permettre de vous déplacer ?

11/ Lors de votre transport, avez-vous rencontré des problèmes liés à votre trajet ?

Ponctualité

Autres... (à préciser)

Incivilité

12/ D'une façon générale, êtes-vous plutôt :

Satisfait du service

Moyennement satisfait

Pas du tout satisfait

12/ Selon vous, quelles seraient les améliorations à apporter au TAD ?

13/ Sur une échelle de 0 à 10, recommanderiez-vous le service du TAD ?

(0: Non pas du tout <=> 10 Oui, beaucoup)

Nous vous remercions sincèrement du temps que vous aurez bien voulu nous accorder  
et de rapporter ce questionnaire en votre Mairie.



## PETITES ANNONCES

### EPICERIE DU VILLAGE « Le Destin »

Installé en plein cœur du village ancien, ouvert sur des plages horaires adaptées à vos disponibilités, le bar / tabac / épicerie « **Le Destin** » vous offre chaque jour de nombreux services de proximité :

Épicerie, Point Poste, Point relais UPS, Tabac, Journaux, loto, jeux, grattage, etc. et bien évidemment un espace bar où se détendre en buvant un verre en compagnie de vos connaissances.

#### Horaires d'ouverture du commerce :

Les Lundi et Mardi : de 8 heures à 13 heures et de 16 heures à 20 heures  
 Le Mercredi : de 8 heures à 13 heures **(Fermé l'après-midi)**  
 Les Vendredi et Samedi : de 8 heures à 20 heures **(sans interruption)**  
 Le Dimanche : de 8 heures à 13 heures **(Fermé après-midi)**

**Fermeture :** le Jeudi toute la journée et le dimanche après-midi.

#### Location de la salle :

- Contenance :

60 personnes SANS le DJ  
 50 personnes AVEC le DJ

- Conditions :

- 360€ du samedi midi au dimanche midi sous conditions (Vaisselle, nappe fournis, etc...)

- Possibilité également de louer à la journée pour tout événement : anniversaire enfant, départ à la retraite, repas de fin d'année, réunion, etc ...

- Chaque demande de prestation fera l'objet d'une étude de tarification spécifique.



### Estime de soi

A quoi ressemblerait votre monde si ...

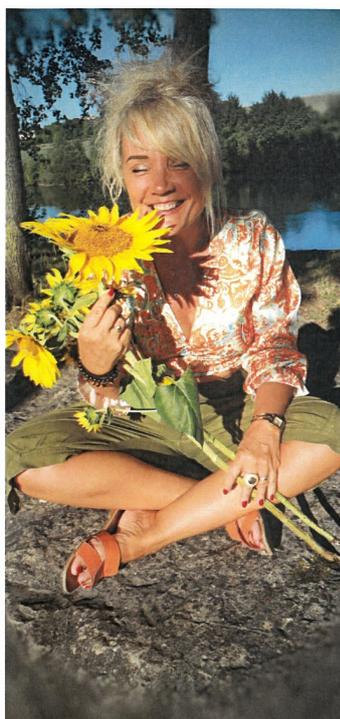
Vous vous aimiez plus ?  
 Vous aviez une bonne image de vous ?  
 Vous aviez plus confiance en vous ?



Sandrine Charpentier  
 Estime de soi  
 Coaching de vie

Coach en développement personnel, je veux partager, guider, accompagner toutes personnes ayant ce même désir de faire un pas vers soi pour comprendre ses différents blocages, ses peurs, ses appréhensions, son stress aussi. En quelques clés et avec une complicité mutuelle nous allons identifier un ou plusieurs objectifs et aller chercher ce qui existe déjà en vous pour accéder au meilleur de vous-même.

sandrine-charpentier-coach.com  
 contact@sandrine-charpentier-coach.com  
 06 25 53 04 97



### Publiez vos petites annonces dans Le Fil du Ru!

Vous pouvez nous envoyer vos demandes de publication de petites annonces, éventuellement accompagnées d'une photo, par mail à :

[filduru@orange.fr](mailto:filduru@orange.fr)

La publication des annonces reste à l'appréciation de l'équipe de rédaction

## AUTO-ÉVALUATION DES ÉCOLES



Les écoles de notre RPI, l'école Primaire de la Source à Esmans et l'école Élémentaire de la Brosse-Montceaux, sont entrées cette année dans les expérimentations d'auto-évaluation des établissements scolaires.

Les équipes ont ainsi sondé les différents acteurs notamment l'ensemble des parents, les élèves de CM, les municipalités, afin d'évaluer le ressenti de chacun au regard de l'école actuelle.

Cela a été aussi l'occasion pour les enseignants d'exprimer leur propre ressenti face à des situations qui se dégradent de

plus en plus (hausse des effectifs, accroissement des demandes institutionnelles pas toujours en adéquation avec les besoins locaux).

Les résultats des enquêtes menées et le point sur les évaluations au fil des années ont donné lieu à une synthèse transmise à l'inspection de circonscription.

Prochainement, les enseignants devraient être entendus par des membres de l'administration afin d'étudier d'éventuelles actions à mettre en œuvre afin de répondre aux demandes institutionnelles pour « l'école de demain et de l'égalité des chances »



### ECOLE D'ESMANS

#### Ateliers jeux de société



Depuis le mois de novembre, s'appuyant sur le soutien de parents, les ateliers jeux de société ont repris dans les classes de maternelle de l'école de La Source à Esmans.

Les parents d'élèves indiquent leurs disponibilités aux enseignantes qui établissent ensuite un planning.

Grâce à la disponibilité des parents, ces ateliers peuvent avoir lieu une fois par semaine pour chacun des niveaux.

Les élèves passent ainsi un agréable moment puisqu'ils sont en petits groupes ; chaque groupe étant encadré par un adulte.

L'aspect ludique de ces ateliers leur permet aussi d'apprendre « autrement ».

Cela permet également aux parents de participer activement à la vie de l'école.

Les enseignantes de maternelle remercient vivement les parents volontaires.



#### Goûter de Noël

Le mardi 13 décembre, un goûter de Noël a été organisé à l'école de La Source à Esmans.

Les familles ont participé en apportant un gâteau, des chocolats, une boisson ou de la vaisselle jetable.

Les élèves ont passé un agréable moment tous ensemble.

L'équipe de l'école a fait attention à ce que les enfants se régalaient sans avoir mal au ventre ensuite !!!



### ECOLE DE LA BROSSE MONTCEAUX

#### Ecol(e)-logie

Comme tous les ans les élèves de l'école élémentaire s'impliquent dans différentes actions à visées écologiques – tri des déchets – collectes des piles, cartouches d'imprimantes, gourdes de compotes... et un soin particulier a été accordé cette année aux économies d'énergie.

Une collaboration se met également en place avec le collège de Secteur Elsa Triolet de Varennes/Seine.

Des éco-délégués ont été élus dans les classes de CM et coordonneront leur travail et leurs actions avec des membres élus des municipalités, volontaires pour ce partenariat: Monsieur Roux à la Brosse-Montceaux, Mme Samelot à Montmachoux et M. Poumarèdes à Esmans.

Ainsi, des actions ciblées pourront se mettre en place conjointement entre les



## VIE SCOLAIRE- suite

municipalités et l'ensemble des enfants afin de rendre les pratiques écocitoyennes plus efficaces et pérennes.

Le respect de l'environnement et la chasse au gaspi sont au cœur de l'actualité et ne concernent pas que les jeunes mais

ils se feront sans nul doute les meilleurs conseillers auprès des plus grands.

N'hésitez pas à déposer piles et cartouches d'imprimantes à l'école.

### Projet Picasso et sortie Parisienne

Cette année, les élèves de notre école élémentaire travaillent sur un projet « Picasso et le portrait » afin de commémorer les 50 ans du décès du peintre et ainsi étoffer leur culture artistique et aussi leurs connaissances sur l'Espagne.

Un projet spécifique a été rédigé l'an dernier par les enseignantes afin de candidater à un plan académique visant à financer des sorties culturelles. Le projet de notre école a plu et a été retenu.

Ainsi, les frais de transport de près de 2000 Euros ont été pris en charge par l'Académie de Créteil afin que l'ensemble des élèves puissent profiter d'une visite parisienne du Musée Picasso notamment.



C'est donc avec une joie grandement démonstrative que les élèves de l'école de la Brosse-Montceaux, du CE1 au CM2, ont pu bénéficier d'une sortie à Paris le Jeudi 15 Décembre.

Départ à 7 heures du matin, dans le froid, pour une belle journée de découverte.

- Le matin, visite du musée Picasso avec des guides particulièrement pédagogues,
- Pique-nique le midi – avec les bonnets et gants – sur la place des Vosges,
- Petite promenade à pied dans le vieux Paris,

### Témoignage des enfants

#### L'article des CE1-CE2

#### A LA SORTIE AU MUSEE PICASSO ...

Au musée Picasso, une dame nous a montré des portraits des enfants de Picasso qu'il aimait beaucoup dessiner.

Ils s'appelaient Paul, Maya et Paloma.

- découverte de l'Hôtel de Sens, des maisons à colombages de la rue François Miron,



- petite halte au mémorial de la Shoah pour les CM2,



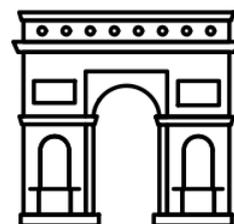
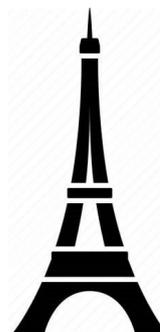
place de l'hôtel de Ville, et circuit sur l'Île de la Cité,

- Notre-Dame et ses échafaudages, la tour de l'Horloge – la Conciergerie pour finir au pied du Pont Neuf pour une croisière « surprise » en bateau-mouche.

Après la promenade, retour à l'école en passant bien évidemment par les Champs-Élysées, place de l'Étoile et aux pieds de la Tour Eiffel pour le plus grand émerveillement des enfants, dont la plupart n'étaient jamais allés à Paris jusqu'alors.



Un travail spécifique sera maintenant réalisé à l'école afin d'exploiter ses belles découvertes et proposer une exposition aux familles.



Nous avons appris qu'il aimait peindre les visages à la fois de face et de profil.

*suite de la page précédente*

### ... ET A PARIS VUE PAR LES CE1/CE2



- Je suis allée à Paris en bus, puis on est allé au musée Picasso. Ensuite on a fait un pique-nique. Puis on a vu Notre Dame de Paris. Enfin, on a fait une croisière en bateau pendant une heure.

- La dame du musée nous a raconté que Picasso avait un fils, il s'appelle Paul. Et sa deuxième fille s'appelle Maya.

Après on a mangé et après la surprise était le bateau.

- Cette sortie était trop bien. C'est le plus beau jour de ma vie, et on n'a pas fait de devoirs.

- On a pris le bus pendant 2 heures. Au musée Picasso, on s'est arrêté devant plusieurs tableaux. On est reparti dans Paris pour manger.

On a beaucoup, beaucoup marché... et on a fait du bateau-mouche.

- On est allé au musée Picasso. Ce que j'ai aimé c'est le bateau-mouche. Ce que je n'ai pas aimé c'est le voyage dans le bus.

- A Paris, on a vu plein d'immeubles. On est allé voir le musée de Picasso. Puis il y avait une surprise, la surprise était le bateau-mouche.

- J'ai adoré aller au musée voir les enfants de Picasso. J'ai aussi adoré aller sur le bateau-mouche. On s'est amusé à faire voler les pigeons.

- On a vu quelques toiles de Picasso. Et on a découvert des ponts de Paris en faisant le tour en bateau-mouche.

- J'ai fait du bateau-mouche, c'était super. On a vu la Tour Eiffel et on a beaucoup marché.

### Chaudière en panne

Mauvaise surprise, lundi 5 décembre 2022 : la chaudière de l'école de La Brosse Montceaux ne fonctionnait plus. Les températures dans les classes étant de 10°C, la direction de l'école a averti le Syndicat des écoles et l'Inspection académique.

Malgré l'intervention en urgence du chauffagiste, M. Hardy, la chaudière est restée à l'arrêt.

L'entreprise en charge de la maintenance de la chaudière a été contactée. Il s'est avéré que des pièces de rechanges devaient être commandées.

Le conseil du syndicat des écoles s'est réuni en urgence pour trouver une solution afin d'éviter la fermeture d'école et d'assurer la poursuite des cours pour l'ensemble des élèves.

Dans le premier temps et afin d'avoir un plan B pour le jeudi matin, il a été convenu de mettre en place le service minimum d'accueil.

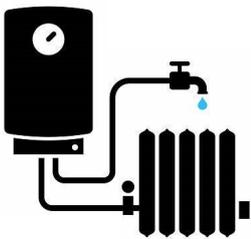
La Directrice, Mme Beaulieu a communiqué ainsi avec les parents via ENT pour connaître les effectifs attendus et pouvoir organiser l'apprentissage dans des meilleures conditions.

En parallèle, le syndicat a cherché et trouvé une solution de location de radiateurs électriques d'appoint, à installer dans les trois classes en attendant la réparation de la chaudière.

Cette action a nécessité de modifier la distribution de l'électricité dans l'école afin d'équilibrer les 3 phases électriques et gérer la surcharge due à une consommation nettement plus importante que d'ordinaire.

La chaudière a pu être réparée durant le weekend et les enfants ont repris l'école lundi suivant dans de bonnes conditions.

Nous remercions les élus du RPI ainsi que Mme Beaulieu pour leurs réactivité et engagement.



### De l'école à la sophrologie

Durant treize ans, Madame Sophie Bouillard a enseigné à l'école élémentaire de la Brosse-Montceaux.

Riche de ses expériences auprès des enfants, elle s'est lancée depuis deux ans dans une nouvelle expérience : la sophrologie.

Après avoir suivi des formations spécifiques destinées à intervenir auprès des enfants mais aussi des plus grands, elle ouvre son cabinet à Saint-Agnan.

Si vous souhaitez davantage d'informations et prendre contact :

[sophiebouillard.sophro@gmail.com](mailto:sophiebouillard.sophro@gmail.com)



## VIE SCOLAIRE- suite

### Action de LIDL du Petit Fossard pour les écoles

Le magasin Lidl du Petit Fossard, situé sur la commune d'Esmans, face à la zone commerciale du Bréau, a ouvert ses portes au public depuis le 1er décembre 2021.



Sous la gestion efficace des enseignants et des personnels, les enfants ont pu profiter de cette collation inhabituelle et bienvenue vu la température.

A cette occasion, les responsables du magasin souhaitaient faire profiter tout le monde de cet événement et s'étaient engagés à reverser au syndicat des écoles du Bresmont la somme de 0,50€ pour chaque passage en caisse d'un montant supérieur à 15€, effectué entre le mercredi 1er décembre et le samedi 4 décembre 2021.



Vous avez été nombreux à participer à cette action ce qui a permis de réunir la somme de 2937,50 €.

Une cérémonie de remise de chèque a été ainsi organisée le vendredi 17 juin 2022 à 15h30 à l'école d'Esmans, en présence des maires des communes du Bresmont, des enseignants, du personnel de l'école et bien évidemment des enfants.

Après la remise du chèque par les Ets Lidl, ces derniers ont également fait cadeau aux écoles de deux kits pour le handball.

Compte tenu de la chaleur de cette journée, la manifestation s'est tenue en extérieur et un goûter fourni avait été organisé et offert par Lidl à l'attention des enfants.



Après délibération, le syndicat intercommunal du RPI a décidé de répartir cette somme équitablement entre les deux écoles.



Ainsi, chaque coopérative scolaire s'est vu offrir la somme de 1500 € accompagnée d'un kit pour le handball offert par les établissements Lidl qui soutiennent ce sport au niveau national.

Merci bien à eux !



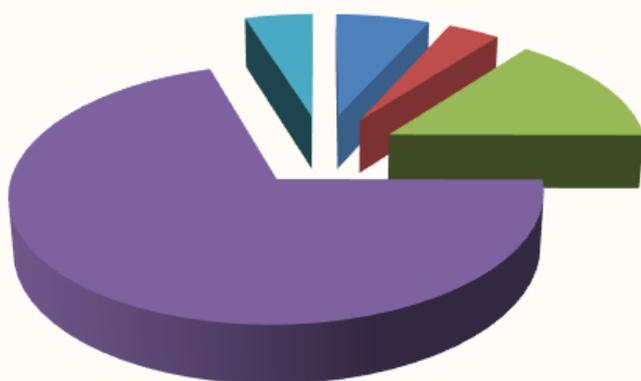
## FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Chaque année, la commune vote son budget au premier trimestre de l'année. Dès l'année terminée, un bilan des dépenses et des recettes permet de connaître l'état financier de la commune et sa capacité à engager des moyens sur les projets à venir. Vous trouverez ci-après ce bilan appelé « compte administratif » pour l'année 2021.

Il se divise en deux sections : une destinée à l'Investissement, correspondant aux actions apportant du patrimoine à la commune, et l'autre au Fonctionnement.

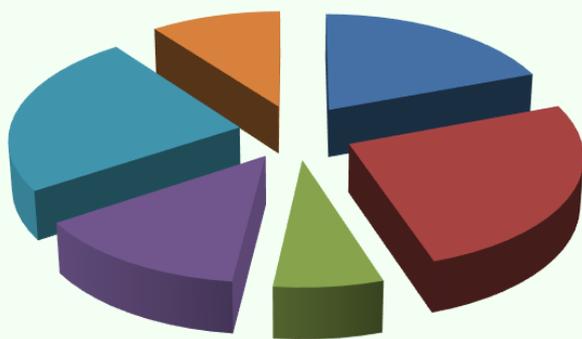
### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### RECETTES (valeurs arrondies)



EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS	-
OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	10 064
TAXE D'AMÉNAGEMENT	39 300
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	188 400
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	12 978
EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉES	18 000
<b>TOTAL</b>	<b>268 743</b>

#### DEPENSES (valeurs arrondies)



TAXE D'AMÉNAGEMENT	27 568
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	36 760
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 765
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 710
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 529
IMMOBILISATIONS EN COURS	14 601
<b>TOTAL</b>	<b>142 933</b>

#### Analyse :

Le résultat brut de la section d'investissement 2021 s'établit à 125 811 €.

Le calcul du résultat cumulé d'investissement 2021 impose de considérer les éléments suivants :

- Le report en déficit de l'année 2020 d'un montant de -13 754 €,
- Les dépenses restant à faire sur les opérations de l'exercice 2020 d'un montant de 69 200 €.

Le résultat cumulé s'établit donc de la façon suivante :

REPORT DU DEFICIT DE L'ANNEE 2020	- 13 754
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 EN EXCEDENT	125 811
RESTE A REALISER 2020 EN DEPENSES	69 200
<b>TOTAL</b>	<b>42 857</b>

## FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - Suite

La section de fonctionnement correspond aux dépenses liées à l'entretien de la commune et de son patrimoine. En dépenses, on y trouve les charges de personnel, les charges générales telles que le carburant ou l'électricité, les intérêts des emprunts en cours, les coûts de fonctionnement, des charges externalisées comme les écoles, le CCAS, les transports collectifs, et en recettes, principalement les impôts, les taxes et les dotations et compensations ainsi que les revenus de la vente de concessions ou de services (location de salle, ...).

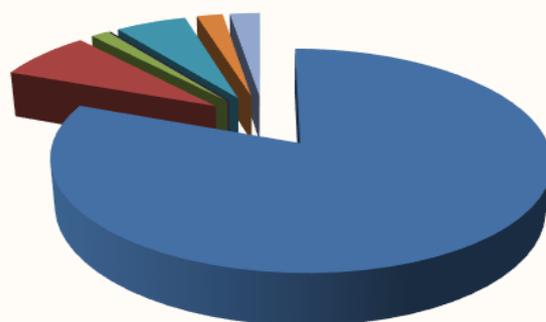
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**RECETTES** (valeurs arrondies)

IMPOTS ET TAXES	553 690
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	51 768
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 765
PRODUITS FINANCIERS	1
PRODUIT EXCEPTIONNEL	38 643
ATTÉNUATION DE CHARGES (contrat aidé)	14 204
AUTRES PRODUITS DE GESTION ET DIVERS	16 411
<b>TOTAL</b>	<b>684 482</b>

dont

TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	340 114
FONDS DE COMPENSATION	99 003
DROITS DE MUTATION	49 139
AUTRES TAXES	65 433

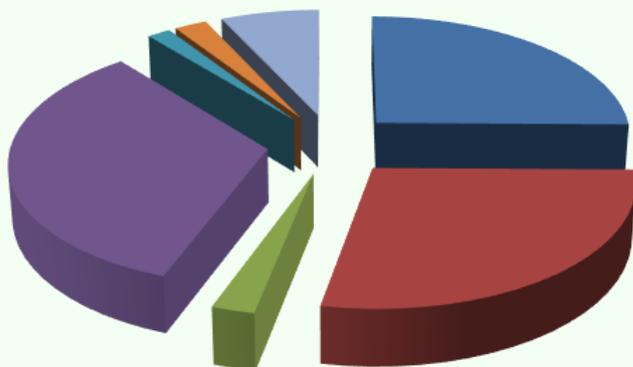
**DEPENSES** (valeurs arrondies)

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	152 749
PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	169 389
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS (DÉGRÈVEMENT, ...)	14 741
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	203 208
OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	10 065
CHARGES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES	14 006
DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGÉTAIRE	42 181
	606 337

dont

<b>PARTICIPATIONS :</b>	
SYNDICAT DES ÉCOLES	122 530
TRANSPORTS (SITCOME)	15 538
SERVICE INCENDIE	12 739
CCAS	10 000

<b>SUBVENTIONS :</b>	
USCB	2 100
COMITE DES FÊTES	1 500
COMITE DES FÊTES - Section Bricolage	2 000
ANCIENS COMBATTANTS	-
SOCIETE DE CHASSE	200
AIDE À DOMICILE	150
AUTRES	500

**Analyse :**

Le résultat brut de la section de fonctionnement 2021 s'établit à un excédent de 78 145€.

Le calcul du résultat cumulé de fonctionnement reprend le résultat de l'année 2020 qui était de + 320 122€ et s'établit à la somme de + 398 267€.

## FINANCES - BUDGET 2022

Le budget 2022 répond aux objectifs de projets et aux charges de la commune. Cette année encore, il faut intégrer les conséquences de la continuité des baisses de dotations données par l'Etat. En effet, la dotation forfaitaire de l'Etat passe de 21 681€ perçus en 2021 à 15 931 € annoncés en 2022 (105 070 € en 2010).

Les recettes de fonctionnement 2022 intègrent le résultat de fonctionnement de 2021, soit la somme de 398 267 € qui est donc affectée sur la ligne « Excédents année antérieure reportés ».

Une somme de 117 262 € est prévue en dépenses pour autofinancer le budget d'investissement, elle figure à la ligne « Virement à la section d'Investissement ».

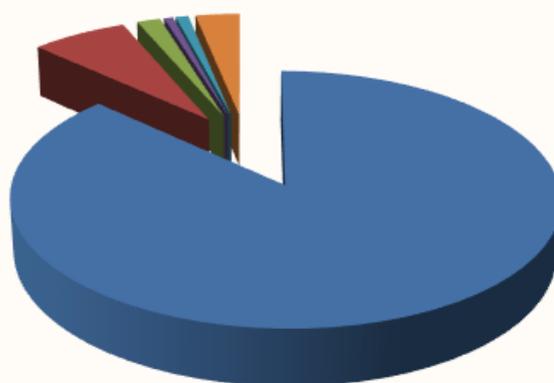
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**RECETTES** (valeurs arrondies)

IMPOTS ET TAXES	599 436	
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	45 926	
PRODUITS ET SERVICES	11 190	
FCTVA	4 300	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	6 075	
PRODUITS EXCEPTIONNELS ET FINANCIERS	21 000	
<b>TOTAL</b>	<b>687 927</b>	

Auxquelles s'ajoutent :

EXCEDENTS ANNÉE ANTERIEURE REPORTÉS	398 267
<b>TOTAL</b>	<b>1 086 193</b>

**DEPENSES** (valeurs arrondies)

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	425 277	
PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILÉS	182 930	
ATTÉNUATION DE PRODUITS	15 000	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	273 115	
CHARGES FINANCIÈRES (Intérêts d'emprunt)	12 961	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	49 148	
DEPENSES IMPRÉVUES	10 000	
VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	117 262	
<b>TOTAL</b>	<b>1 086 193</b>	

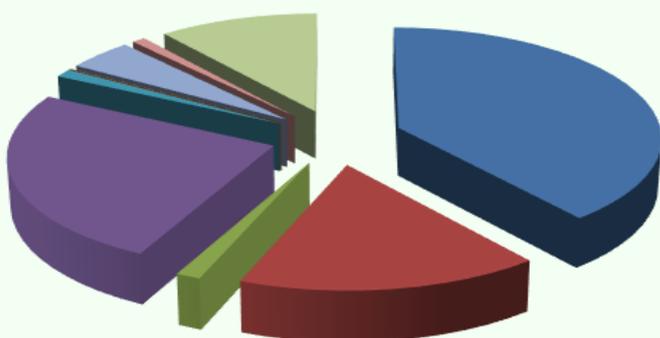
dont

**PARTICIPATIONS :**

CCAS	10 000
SYNDICAT DES ÉCOLES	120 237
TRANSPORTS (SITCOME)	15 000
SERVICE INCENDIE	12 800

**SUBVENTIONS :**

COMITE DES FÊTES	1 500
CDF --SECTION BRICOLAGE	-
USCB	-
ANCIENS COMBATTANTS	-
SOCIÉTÉ DE CHASSE	200
AIDE À DOMICILE	150
AUTRES	3 150
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>



## FINANCES - BUDGET 2022 - Suite

Le compte administratif de 2021 (hors reste à réaliser) constate un résultat du budget d'investissement de 0 € qui doit être affecté sur la ligne « Résultat antérieur reporté » (ce résultat est à comparer avec la balance positive des « Reste A Réaliser 2021 » d'un montant de 69 200€).

L'alimentation du budget d'investissement est complétée par le virement de section à section de 117 262 €.

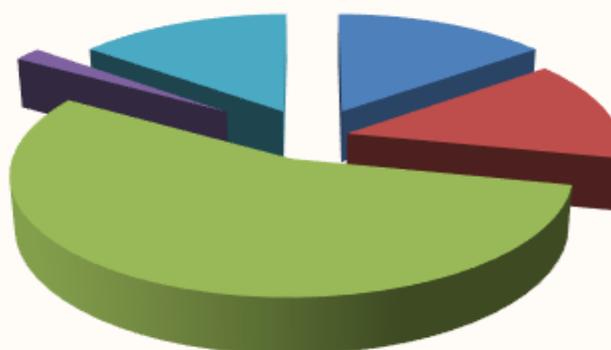
Le budget d'investissement intègre les sommes nécessaires à la rénovation de l'Eglise et ses abords, l'enfouissement des réseaux Route de Montereau et Chemin du Moulin, ainsi qu'à d'autres projets plus modestes pour l'amélioration du cadre de vie. Il intègre également le remboursement du capital des échéances d'emprunts 39 263 € ; les intérêts sont payés par le budget de fonctionnement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**RECETTES** \* (valeurs arrondies)

DOTATIONS ET FONDS DIVERS	117 600
RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	112 057
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	447 139
OPERATIONS PATRIMONIALES	15 107
VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	117 262
<b>TOTAL</b>	<b>809 165</b>

dont	FCTVA	9 800
	TAXE AMÉNAGEMENT	107 800
	<b>TOTAL</b>	<b>117 600</b>



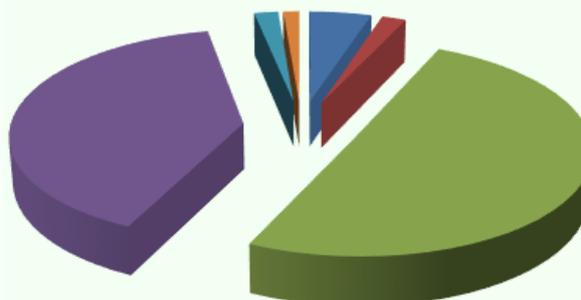
\* y compris les reste à réaliser 2021

**DEPENSES** \* (valeurs arrondies)

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	39 263
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 360
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	406 704
CONSTRUCTIONS	322 731
OPERATIONS PATRIMONIALES	15 107
DÉPENSES IMPREVUES	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>809 165</b>

Auxquelles s'ajoute:

RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>809 165</b>



## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 16 MARS 2022 à 20 h 30

**Présidence :** M. J-Jacques BERNARD, Maire

**Présents :** MMES BLAVOT, BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, POUMAREDES, THOMERET.

**Absents excusés :** MMES GEORGIEVA ayant donné pouvoir à M. BLANCHOT, VIGNOLI, MM DELA-LANDRE, DUFRESNE.

**Secrétaire de Séance :** M. POUMAREDES.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 02 décembre 2021 est adopté à l'unanimité, sous réserve de quelques modifications de forme.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations :

DECISION	OBJET	SOCIETE	COUT TTC
DM 2022-01-19/01	Remplacement porte acier et volet roulant, entrée principale commerce « Le Destin » (tentative d'effraction)	RENOVATION ICAUNAISE	8 393 €
DM 2022-01-27/01	Mission de coordination (sécurité/protection de santé), restauration Eglise - Esmans	ARC 77	4 512 €
DM 2022-01-27/02	Réalisation diagnostic amiante et plomb avant travaux, restauration Eglise - Esmans	AGENDA DIAGNOSTIC	2 268 €
DM 2022-01-31/01	Elaboration du Règlement Local de Publicité d'Esmans	ATELIER TEL	14 880 €

### Convention relative à l'enfouissement du réseau de distribution électrique Basse Tension avec le SDESM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement du réseau programmés avec le SDESM nécessitent l'installation d'un poste de transformation sur la parcelle B 59 sise Chemin du Moulin et donc la signature d'une convention d'implantation de ce poste de transformation électrique et des câbles afférents sur la parcelle B59 en faveur du SDESM.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** le projet de convention relative à l'enfouissement du réseau de distribution électrique Basse Tension.

### Convention relative à l'enfouissement du réseau de distribution électrique Moyenne Tension avec le SDESM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement du réseau programmés avec le SDESM nécessitent la pose d'un câble électrique sur la parcelle B 59 sise Chemin du Moulin et donc la signature d'une convention de servitude en faveur du SDESM pour le passage de câbles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** le projet de convention relative à l'enfouissement du réseau de distribution électrique Moyenne Tension.

### Demande de subvention du Département dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural Enfouissement de réseaux – Chemin du Moulin

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'enfouissement de réseaux prévu d'être réalisé dans l'année au Chemin du Moulin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**SOLLICITE** une subvention du Département au titre du FER de 74 592,25 euros, soit 50% du reste à charge de la commune.

**PREND ACTE** de l'autorisation donnée par le Département de démarrer les travaux préalablement à l'accord de subvention.

### Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM.

### Attributions des subventions aux associations 2022

**VU** l'avis favorable de la Commission Finances,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ATTRIBUE** les subventions aux associations pour l'exercice 2022 de la façon suivante :

Association des donneurs de sang de MFY	50 €
Croix rouge française	100 €
FACIL	50 €
Restos du cœur	100 €
Secours Populaire Français	100 €
Secours Catholique	100 €
Service d'Aide à Domicile Bassée—Montois	150 €
Société de chasse d'Esmans	200 €
S.P.A refuge de Vaux le Pénil	50 €
Environnement Bocage Gâtinais	50 €
Association Française des Sclérosés en plaques	50 €
Ligue contre le cancer	100 €
Comité des Fêtes	1500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de constituer une réserve permettant si nécessaire d'attribuer une nouvelle subvention au Comité des Fêtes en cours d'année.

Lors de la séance, il est soulevé que l'USCB ne souhaite pas de subvention cette année.

## CONSEIL MUNICIPAL - Suite

### Questions diverses :

#### Hôtel-Restaurant

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux pour la construction d'un pôle « Hôtellerie et Restauration » ont commencé et sont prévus d'être terminés d'ici la fin de l'année.

#### Cérémonie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commémoration du 19 mars 2022 se tiendra place de la Mairie à 9h30.

#### Elections Présidentielles

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le premier tour des élections présidentielles aura lieu le dimanche 10 avril 2022 et le deuxième tour aura lieu le dimanche 24 avril 2022.

#### Règlement Local de Publicité

Monsieur Le Maire informe que le Conseil Municipal que le prestataire élaborant le Règlement Local de Publicité convie les membres du Conseil Municipal à une réunion de présentation du diagnostic.

#### Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde est en cours de révision. Il souligne que ce document doit être mis à jour régulièrement.

#### Marché

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le marché se tenant place de l'Eglise sera de retour à partir du mardi 05 avril 2022.

#### Enquête Publique

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Enquête Publique relative à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme a débuté le 15 mars 2022 et se termine le 16 avril 2022. Cette révision consiste à restreindre la marge de recul de la D 606 au niveau du Bréau pour que le projet de parc photovoltaïque puisse se réaliser.

#### Entreprises Esmanaises

Madame BLAVOT demande si la Mairie sollicite les entreprises Esmanaises pour réaliser ses travaux. Monsieur Le Maire répond que les entreprises qui répondent régulièrement aux consultations sont consultées prioritairement, le choix de l'entreprise répond aux critères du code des marchés publics.

#### Ancien LIDL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas d'information concernant l'ouverture du commerce remplaçant l'ancien LIDL, mais il a été constaté que des travaux ont commencé.

#### Guerre en Ukraine

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les associations demandent que soient

privilegiés les dons en argent car les besoins des Ukrainiens se portent désormais sur du matériel spécifique. Le site [parrainage.refugies.info](http://parrainage.refugies.info) donne les informations sur la façon d'aider.

#### Voirie

Monsieur BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal qu'une réflexion pour la sécurisation à l'intersection rue Grande – rue de Montereau – rue Brette sera menée.

#### Plots pour réserver un stationnement

Monsieur BLANCHOT informe le Conseil Municipal que seuls les plots installés par l'entreprise CRETAAZ concernant ses travaux en cours rue Brette ont été autorisés par un arrêté municipal. Les autres plots ne l'ont pas été.

#### Enfouissement du réseau électrique Route de Montereau et Chemin du Moulin

Monsieur BLANCHOT informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement du réseau électrique Route de Montereau a démarré et que les conditions de circulations sont contraignantes. Concernant le Chemin du Moulin, les travaux commencent et la circulation sera fermée dans les deux sens.

#### Travaux à l'Eglise

Monsieur BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal que la consultation des entreprises sera lancée d'ici une quinzaine de jours. Du plomb a été détecté dans certains enduits et doit donc être enlevé. Les travaux dans leur globalité commenceront dès l'automne 2022.

#### Eau potable

Monsieur BLANCHOT informe le Conseil Municipal que le nouveau raccordement d'alimentation en eau potable est prévu d'être mis en service mi-mai. L'eau bue à Esmans ne proviendra donc plus de la source d'Esmans.

#### Assainissement

Monsieur BLANCHOT informe le Conseil Municipal que la CCPM a identifié 80 habitations du territoire du Pays de Montereau qui ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif des eaux usées. Les propriétaires des habitations concernées recevront un courrier pour les solliciter à se raccorder afin de répondre aux normes de conformités du rejet des eaux usées. Les propriétaires non raccordés se verront malgré tout appliquer la taxe à l'assainissement.

#### Taxe GEMAPI

Monsieur BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal que la taxe GEMAPI figurera sur les feuilles d'impôts locaux. Le taux de la taxe devrait être voté en Conseil Communautaire le mois prochain.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.*

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL - Suite

### SÉANCE DU 13 AVRIL 2022 à 20 h 30

**Présidence :** M. J-Jacques BERNARD, Maire

**Présents :** MMES BREANT, GEORGIEVA, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, THOMERET.

**Absents excusés :** MMES BLAVOT, BRECHAIRE ayant donné pouvoir à M. DEVAUX, TREF, VIGNOLI, MM DELALANDRE, POUMAREDES ayant donné pouvoir à M. BLANCHOT.

**Secrétaire de Séance :** M. DEVAUX

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 mars 2022 est adopté à l'unanimité, sous réserve de quelques modifications de forme.

Aucune observation n'est apportée sur la décision prise par le Maire au titre de ses délégations :

DECISION	OBJET	SOCIETE	COUT TTC
DM 2022 03-22/01	Acquisition d'un souffleur	JARDINS LOISIRS	425 €
DM 2022 04-04/01	Etablissement du document arpentage et création de 18 nouveaux n° parcellaires au Chemin du Moulin	BGAT	1 020 €

### Compte de gestion 2021 du budget communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion de Mme la Trésorière

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Mme la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Compte administratif 2021 du budget communal

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture de l'exercice 2021 qui se décomposent ainsi :

#### Exercice 2021

#### Section Fonctionnement :

Recettes :	684 482,40€
Dépenses :	606 337,47€
Total section :	78 144,93€
Report N-1 :	320 121,61€
<b>Cumul 2021</b>	<b>398 266,54€</b>

#### Section Investissement :

Recettes :	268 743,29€
Dépenses :	142 932,66€
Total section :	125 810,63€
Report N-1 :	13 753,65€
<b>Sous-total 2021 :</b>	<b>112 056,98€</b>
<b>Reste à Réaliser 2021</b>	<b>: 69 200,00€</b>
<b>Cumul 2021</b>	<b>42 856,98€</b>
<b>Résultat Cumulé Total 2021 :</b>	<b>441 123,52€</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Affectation du Résultat 2021 du budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AFFECTE :**

- le résultat d'investissement de **112 056,98€** au compte 001 *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* en recette d'investissement,

- le résultat de fonctionnement de **398 266,54€** au compte 002 *excédents antérieurs reportés* en recettes de fonctionnement.

### Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE**, les taux des taxes pour l'année 2022 :

- Taxe Foncière Bâti : **32,28%**

- Taxe Foncière Non Bâti : **35.79%**

Sans changement par rapport à 2021

### Budget Primitif 2022 de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** le budget primitif 2022 de la commune qui s'établit en équilibre à :

Section fonctionnement	1 086 193,26 €
Section d'investissement	809 165,30 €

### Compte de gestion 2021 du budget communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion de Mme la Trésorière,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Mme la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Compte administratif 2021 du budget « biens en location »

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture de l'exercice 2021 qui se décomposent ainsi :

#### Exercice 2021

#### Section Fonctionnement :

Recettes :	5 608,12€
Dépenses :	3 055,80€
Total section :	2 552,32€
Report N-1 :	4 220,95€
<b>Cumul 2021</b>	<b>6 773,27€</b>

#### Section Investissement :

Recettes :	0€
Dépenses :	0€
Total section :	0€
Report N-1 :	1 308.03€

## CONSEIL MUNICIPAL - Suite

<b>Sous-total 2021</b>	1 308.03€
<b>Reste à Réaliser 2021</b>	0€
<b>Cumul 2021</b>	1 308.03€

**Résultat Cumulé Total 2021 :** 8 081,30€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Affectation du Résultat 2021 du budget « biens en location »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AFFECTE :**

- le résultat de fonctionnement **6 773,27€** au compte 002 *excédents antérieurs reportés* en recettes de fonctionnement.

- le résultat d'investissement **1 308.03€** au compte 001 *solde d'exécution de section d'investissement reporté*.

### Budget Primitif 2022 « biens en location »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** le budget primitif 2022 « biens en location » qui s'établit en équilibre à :

Section fonctionnement	18 782,99€
Section d'investissement	1 308.03€

### Convention médecine du travail

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de convention de la médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne.

**DIT** que les tarifs appliqués seront ceux définis dans le cadre de la convention entre le CDG77 et la CCPM.

### Groupement de commande SDESM – maintenance éclairage public 2023-2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;  
**APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes.

### Adhésion CAUE77

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFIRME** son adhésion à la CAUE77 pour l'année 2022, pour un montant de 50€ l'an.

### Convention unique annuelles relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention unique pour l'année 2022 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

### Questions diverses

#### Enquête Publique

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Enquête Publique relative à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, a débuté le 15 mars 2022 et se termine le 16 avril 2022.

Cette révision consiste à restreindre la marge de recul de la D 606 au niveau du Bréau pour que le projet de parc photovoltaïque puisse être réalisé.

#### Manifestations

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs manifestations sont prévues :

- Nouveaux arrivants : le 14 mai à 10h30
- Barbecue : le 05 juin
- Fête Nationale : le 13 juillet

Conseil Municipal des Jeunes :

- réunion d'information le 11 juin à 15h
- élections le 05 octobre

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Comité des Fêtes a aussi annoncé les dates de ses manifestations prévues :

- Chasse aux œufs de pâques : le 17 avril
- Brocante : le 15 mai
- Fête de l'été : au mois de juin

#### Règlement Local de Publicité

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le prestataire élaborant le Règlement Local de Publicité convie les membres du Conseil Municipal à une réunion de présentation de diagnostic, le 20 avril à 19h30.

#### Hôtel-Restaurant

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier d'autorisation de travaux a été déposé pour l'aménagement d'un restaurant asiatique au carrefour du Petit Fossard.

#### Forum prévention risques routiers

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un forum de prévention des risques routiers est organisé par la CCPM. Ce forum est ouvert aux élus et aux personnels des communes membres.

#### Foire de la Saint Parfait

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la foire de la Saint Parfait aura lieu du 15 au 18 avril à Montereau-Fault-Yonne. L'inauguration de la Foire aura lieu le vendredi 15 avril.

#### Entretien du Ru

Madame GEORGIEVA informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a environ 1.50 mètre de vase dans

## CONSEIL MUNICIPAL - Suite

le Ru et qu'il est très difficile aux riverains de nettoyer cette vase.

Elle alerte également sur la dangerosité que le manque d'entretien régulier peut engendrer.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de 1992 interdit de mettre le ru en chômage comme cela était fait auparavant. Cette action permettait à chaque riverain de nettoyer sa partie plus facilement.

Les services concernés seront à nouveau alertés au sujet des difficultés et des risques rencontrés.

### Portes ouvertes Ecole de Police

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les portes ouvertes de l'Ecole de Police de Cannes-Ecluse auront lieu les 11 et 12 juin.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22.*

\*\*\*\*\*

### SÉANCE DU 1er JUIN 2022 à 20 h 30

**Présidence :** M. J-Jacques BERNARD, Maire

**Présents :** MMES BREANT, BRECHAIRE GEORGIEVA, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POUMAREDES, THOMERET.

**Absents excusés :** MMES BLAVOT, VIGNOLI, M. DELALANDRE.

**Secrétaire de Séance :** Mme TREF.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations :

DECISION	OBJET	SOCIETE	COUT TTC
DM 2022-04 -26/01	Déplombage de 20 m <sup>2</sup> de gerbes de voutes, restauration Eglise - Esmans	EUROPAMIANTE	12 572 €
DM 2022-04 -26/02	Sondages de peintures anciennes, restauration Eglise - Esmans	RESTAURATION ET CONSERVATION DE PEINTURES MURALES	4 200 €

### Approbation de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

**VU** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 11 mai 2022, favorables sans recommandation ni réserve.

**CONSIDÉRANT** que conformément aux conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme a pris en compte les observations des personnes publiques associées et a levé les diverses réserves émises.

**OUI** Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le dossier de la révision allégée du plan local d'urbanisme,

**DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

**DIT** que, conformément à l'article L.153-22 du Code de l'Urbanisme, le dossier de la révision allégée du plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie d'Esmans, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'en Préfecture.

### Répartition des frais de cession du chemin : « Sentier du Grand Fossard »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** que la répartition de prise en charge des frais de cession/acquisition se fera au prorata des surfaces acquises par chaque partie.

### Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023, pour le budget général et;

**ADOpte** par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023, pour le budget annexe Location locale Commercial.

### Convention de participation aux frais de scolarité de la classe ULIS avec la commune de Varennes sur seine pour l'année scolaire 2021-2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE**, de passer convention avec la commune de Varennes sur Seine pour les frais de scolarité d'un enfant d'Esmans en classe ULIS pour l'année scolaire 2021-2022 d'un montant total de 550 €.

### Convention de partenariat avec la commune de Montereau-Fault-Yonne pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** le projet de la convention de partenariat avec la commune de Montereau pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux, à compter du 01 juillet 2022.

### Questions Diverses :

#### Dépôts sauvages

Madame TREF informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a pu constater une recrudescence de dépôts sauvages à différents endroits de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un groupe d'échange a été créé entre les maires de la communauté de communes pour soulever les difficultés rencontrées, et que les problèmes de dépôts sauvages sont

## CONSEIL MUNICIPAL - Suite

majoritaires sur ce groupe d'échange.

Monsieur le Maire incite donc les membres du Conseil Municipal à lui faire remonter les problèmes du même genre, afin qu'il puisse à son tour les intégrer au groupe d'échange dans le but d'évaluer les réponses à apporter.

Monsieur BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal que les dépôts sauvages constatés par Mme TREF ont été retirés par la commune.

Mme TREF propose donc que des panneaux rappelant l'interdiction des dépôts sauvages soient installés, afin d'inciter les personnes à ne plus déposer des déchets sauvages.

Le Conseil Municipal est favorable à la proposition.

### Entretien du Ru

Madame GEORGIEVA rappelle aux membres du Conseil Municipal les difficultés d'entretien du ru ainsi que la dangerosité que le manque d'entretien régulier du ru peut engendrer, un courrier précisant les difficultés rencontrées sera adressé par les riverains du Grand Fossard en Mairie. Les services concernés seront alors à nouveau alertés au sujet des difficultés rencontrées et des risques encourus.

### Vol de fleurs au cimetière

Monsieur THOMERET informe les membres du Conseil Municipal que les vols de fleurs au cimetière ont recommencé.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une réflexion sera menée afin de trouver une solution pour dissuader les voleurs.

### Travaux à l'Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'échange des terrains avec Monsieur VENARD a été signé chez le notaire. Monsieur Le Maire informe que les offres des entreprises ayant répondu à la consultation pour les travaux sont en cours d'analyse.

### Marché

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché se tenant place de l'Eglise se développe. Une analyse sur l'opportunité de création d'un marché communal va être entreprise par la commune.

Les problèmes d'électricité ont été résolus temporairement. La commune a sollicité les commerçants afin de connaître leurs besoins en électricité pour pouvoir adapter la distribution d'énergie en conséquence.

### Evènements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des évènements à venir :

**Barbecue Party** : initialement prévu le 05 juin 2022 est reporté au 03 juillet 2022 à cause des conditions météorologiques prévues.

**Feux d'artifices** : le mercredi 13 juillet 2022

### Comité des Fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie n'a plus aucune information sur les évènements à venir du Comité des fêtes d'Esman et s'inquiète de son devenir.

### Visite d'unités de méthanisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des invitations à des visites d'unités de méthanisation ont été adressées aux élus. Un mail sera transmis aux membres du Conseil Municipal, ainsi les élus intéressés pourront s'inscrire aux visites programmées par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile de France.

### Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour, et il remercie Monsieur BLANCHOT et Monsieur DEVAUX pour le travail fourni.

Monsieur BLANCHOT précise les modalités du Plan Communal de Sauvegarde et informe également qu'il sera mis à jour lorsque des changements l'impactant seront constatés.

### Elections législatives

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les élections législatives auront lieu le dimanche 12 juin pour le premier tour et le dimanche 19 juin pour le second tour.

### Règlement Local de Publicité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'élaboration du Règlement Local de Publicité est en cours d'avancement. Une première réunion des Personnes Publiques Associées est programmée le 17 juin 2022.

### Projet Parc Photovoltaïque

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la CDPENAF a émis un avis favorable au projet du Parc Photovoltaïque.

### Hôtel-Restaurant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier loi sur l'eau pour le dossier « Hôtel-Restaurant » au Petit Fossard est en cours d'instruction.

### Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion publique aura lieu le samedi 11 juin 2022 à 15h afin d'informer et d'inviter les jeunes Esmanaises et Esmanais à participer au Conseil Municipal des Jeunes.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.*

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL - Suite

### SÉANCE DU 22 JUIN 2022 à 20 h 30

**Présidence :** M. J-Jacques BERNARD, Maire

**Présents :** MME BREANT, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POUMAREDES, THOMERET.

**Absents excusés :** MMES BLAVOT ayant donné pouvoir à M. POUMAREDES, BRECHAIRE ayant donné pouvoir à Mme BREANT, GEORGIEVA ayant donné pouvoir à M. BLANCHOT, TREF, VIGNOLI, M. DELALANDRE.

**Secrétaire de Séance :** Mme BREANT.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2022 est adopté à l'unanimité, sous réserve de quelques modifications de forme.

Aucune observation n'est apportée sur la décision prise par le Maire au titre de ses délégations :

DECISION	OBJET	SOCIETE	COUT TTC
DM 2022-06-14/01	Avenant n° 1 pour réunion supplémentaire élaboration du Règlement Local de Publicité	ATELIER TEL	540 €

#### **Validation du choix des entreprises pour les travaux à l'Eglise.**

Ayant pris connaissance des résultats établis au terme de l'analyse des offres,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**RETIENT** pour les travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption les entreprises suivantes :

#### **LOT 1 : Installation de chantier / Maçonnerie / Pierre de Taille / VRD / Espaces verts.**

Entreprise de Bâtiment MORESK – 89300 JOIGNY

Montant HT : 275 319,99 euros  
Montant TTC : 330 383,99 euros

#### **LOT 2 : Charpente / Couverture**

Union Technique du Bâtiment (UTB) – 77400 LAGNY

Montant HT : 94 282,00 euros  
Montant TTC : 113 138,40 euros

#### **LOT 3 : Menuiserie / Peinture**

Ent Jean-Marc DARDE – 77483 PROVINS

Montant HT : 6 654,00 euros  
Montant TTC : 7 984,80 euros

#### **LOT 4 : Electricité**

SARL CASAELEC – 77130 MAROLLES/ SEINE

Montant HT : 34 999,98 euros  
Montant TTC : 41 999,98 euros

### **LOT 5 : Sculpture**

TOLLIS SAS –	CHEVILLY-LARUE
Montant HT :	24 938,00 euros
Montant TTC :	29 925,60 euros

#### **Adoption des règles de publication des actes réglementaires**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
**ADOpte** la modalité de publicité suivante :  
Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

#### **Convention d'usage des Locaux du syndicat des écoles du Bresmont**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
**ADOpte** le projet de convention d'usage des locaux du Syndicat des Ecoles du Bresmont pour l'utilisation de la salle de motricité de l'école de la Source.

#### **Modification du périmètre du sdesm par adhésion des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
**APPROUVE** l'adhésion des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

#### **Questions diverses**

##### **Théâtre « Le Majestic »**

Monsieur POUMAREDES annonce au Conseil Municipal que Mme BLAVOT souhaite savoir si la commune d'Esmans peut profiter d'un tarif réduit au Théâtre « Le Majestic » à Montereau-Fault-Yonne, comme certaines communes en bénéficient. Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour que les Esmanais puissent bénéficier d'un tarif réduit au Théâtre « Le Majestic », il aurait fallu que la commune s'associe à Montereau dans le cadre de la société publique locale de gestion du Théâtre, ce qui n'a pas été le cas.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37.*

\*\*\*\*\*

### **SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022 à 20 h 30**

**Présidence :** M. J-Jacques BERNARD, Maire

**Présents :** MMES BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POUMAREDES, THOMERET.

**Absents excusés :** MMES GEORGIEVA ayant donné pouvoir à M. BERNARD, BLAVOT, VIGNOLI, M. DELALANDRE.

**Secrétaire de Séance :** Mme TREF.

## CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations

DECISION	OBJET	SOCIETE	COUT TTC
DM 2022-06-24/01	Acquisition d'un désherbeur	ETS CHEMIN	2 770 €
DM 2022-09-14/01	Travaux de charpente à la salle polyvalente	BT CHAR-PENTE COU-VERTURE	1 904 €
DM 2022-09-14/02	Travaux de zinguerie aux vestiaires du stade	BT CHAR-PENTE COU-VERTURE	1 013 €

### SDESM – ADHESION Au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le programme et les modalités financières.  
**AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés.

### Désignation d'un représentant du conseil municipal Correspondant « Incendie et secours »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DESIGNE** M. Eric POUMAREDES Correspondant « Incendie et secours » de la commune.

### Dénomination d'un hameau – route de Montereau

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer le nom « Les Quatre Haies » à ce lieu-dit situé sur la route de Montereau.

### Dénomination de chemins ruraux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer le nom « Sentier Rural dit du Grand Fossard » à la parcelle B 678

**DECIDE** d'attribuer le nom « Passage Briçonnet » aux parcelles B 680 et B 682

**RETIRE** le nom « Sentier du Grand Fossard » des parcelles B 684 et B 685

### Rapport d'activité 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif de la CCPM

### Rapport d'activité 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la CCPM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la CCPM

### Rapport d'activité 2021 de la CCPM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2021 de la CCPM.

### Modification du taux de la taxe d'aménagement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de fixer sur l'ensemble de la commune le taux de taxe d'aménagement à 5%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

### Reversement de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de procéder au reversement des produits de la taxe d'Aménagement vers l'EPCI pour chacune des opérations considérées réalisées sur la commune et générant une recette au titre de la taxe d'Aménagement.

**ADOPTE** pour ce faire le barème de reversement établi dans le tableau présenté en séance

**DIT** que ce reversement s'appuiera sur les sommes réellement perçues par la commune durant l'année écoulée.

### Questions Diverses :

#### Travaux à l'Eglise

Monsieur BLANCHOT annonce au Conseil Municipal que les travaux à l'Eglise doivent débuter la deuxième semaine du mois d'Octobre 2022.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que l'Eglise ne sera pas accessible pendant la durée des travaux, et que le culte devra être fait à la Maison des Associations.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement. Les membres du Conseil Municipal ajoutent qu'en cas de besoin exceptionnel, le culte pourra être fait à la salle polyvalente.

Madame TREF demande si les travaux vont gêner le marché du mardi soir sur la place de l'Eglise. Monsieur BLANCHOT répond que non.

#### Rodéo urbain

Monsieur POUMAREDES annonce au Conseil Municipal qu'un rodéo urbain pourrait se préparer derrière la salle des fêtes. Monsieur Le Maire ajoute qu'il faut être vigilant.

#### Route de Montmachoux

Monsieur POUMAREDES informe les membres du Conseil Municipal des problèmes de sécurité générés par la mise en place des aménagements temporaires route de Montmachoux. Il ajoute qu'un administré a failli se faire renverser.

Monsieur BLANCHOT informe qu'un compteur de vi-

## CONSEIL MUNICIPAL - Suite

tesse a été installé par la CCPM. Il ajoute qu'une décision sera prise à l'issue de la période expérimentale.

### Eclairage public

Au vu des directives gouvernementales sur l'économie d'énergie, Monsieur POUMAREDES demande s'il est envisagé de couper l'éclairage public la nuit et si les décorations de Noël seront installées.

En ce qui concerne les illuminations de Noël, Monsieur BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal qu'une partie de ces illuminations est gérée par le comité des fêtes, mais qu'à ce jour la mairie n'a pas de nouvelle de leur part. Cependant, les illuminations mairie seront installées cette année.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réflexion sera menée pour mettre en place une coupure de l'éclairage public la nuit, il peut même être envisagé de placer des détecteurs de mouvement sur les lampadaires.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il faut prendre en considération les difficultés que peut engendrer cette coupure (vols, accidents...)

### Problème de stationnement

Monsieur POUMAREDES informe le Conseil Municipal que des véhicules sont très souvent mal stationnés dans plusieurs rues de la commune (rue d'Enfer, rue de Cannes, rue de la Fontaine, rue Basse, rue des Potelles) et que cela cause des grosses difficultés de circulation.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des courriers seront envoyés aux riverains mal stationnés.

### Atelier Vélo

Madame TREF rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un atelier d'auto-réparation vélo va se tenir place de l'Eglise mardi 4 octobre de 16h à 19h. Elle rappelle que les pièces de réparations sont à fournir. Madame TREF informe également que si cet atelier fonctionne bien, d'autres dates pourront être programmées.

### Dépôts sauvages

Madame TREF informe le Conseil Municipal qu'il n'y a plus de dépôts sauvages depuis que les panneaux d'interdiction ont été installés.

Madame TREF ajoute qu'il faudrait faire un rappel à l'ordre sur l'interdiction de circuler avec un véhicule motorisé sur les chemins.

### Travaux Route de Montereau

Monsieur BLANCHOT annonce au Conseil Municipal que les travaux Route de Montereau sont presque terminés. L'éclairage public est en cours d'installation. L'installation de l'abris-bus est géré par les services du Département et il sera installé plus tard.

### Travaux Chemin du Moulin

Monsieur BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Montereau a pris du retard et qu'en conséquence les travaux sont reportés en 2023. Il ajoute qu'un courrier d'information a été transmis aux riverains du Chemin du Moulin.

### Plantation du Chêne

Monsieur BLANCHOT sollicite le Conseil Municipal afin d'avoir des suggestions d'implantation du chêne qui se trouve au fond de la cour de la mairie. Il précise que cette action doit être faite dans les mois à venir.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.*

\*\*\*\*\*

## SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2022 à 20 h 30

Le quorum n'ayant pas été atteint à l'occasion de la réunion prévue le 14 décembre 2022 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le lundi 19 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est à nouveau réuni sans condition de quorum, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BERNARD.

**Présents** : MMES BREANT, BRECHAIRE, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, POUMAREDES, THOMERET.

**Absents excusés** : MMES BLAVOT, GEORGIEVA ayant donné pouvoir à M. DEVAUX, TREF, VIGNOLI, MM DELALANDRE, DUFRESNE ayant donné pouvoir à M. BERNARD.

**Secrétaire de Séance** : Mme BREANT.

Monsieur Le Maire demande de bien vouloir retirer le point suivant de l'ordre du jour : « Arrêt de projet du Règlement Local de Publicité » Le Conseil se prononce favorablement.

**Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.**

**Aucune observation n'est apportée sur les décisions prise par le Maire au titre de ses délégations :**

DECISION	OBJET	SOCIETE	COUT TTC
DM 2022-10-24/01	Evolution du Plan Local d'Urbanisme	EU CREAL	8 580 €
DM 2022-11-30/01	Travaux supplémentaires de charpente à la salle polyvalente	BT CHARPENTE COUVERTURE	748 €
DM 2022-11-30/02	Petits outillages pour le service technique	FORUM DU BATIMENT	957 €
DM 2022-11-30/03	Achat de 2 onduleurs pour la mairie	CASA ELEC	969 €
DM 2022-12-06/01	Réfection du Sol à l'aire de jeux	BIORET LOISIRS	878 €
DM 2022-12-06/02	Travaux sur le mur de clôture de la grange	SOCIETE DA CUNHA	1 932 €

## CONSEIL MUNICIPAL - Suite

### Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 dans les limites de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Chapitre 21 : 25 % de 397 604,59 € soit 99 401,14 €
- Chapitre 23 : 25 % de 312 731,00 € soit 78 182,75 €

### Annulation du reversement de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**RAPPORTE** la délibération du Conseil Municipal DC 2022-09-28/09 du 28 septembre 2022,

**ANNULE** la convention annexée à ladite délibération.

### Demande de subvention d'Etat pour la sécurisation par Enfouissement de réseaux Chemin du Moulin et RD 28

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**SOLLICITE** l'Etat pour l'octroi en 2023 d'une subvention d'Etat au taux de 80% au titre de la DETR ou de la DSIL afin de soutenir le programme engagé en 2022

**RECONDUIT** dans les mêmes termes sa demande de subvention telle qu'exprimée par sa délibération n° DC 2021-12-02/04 du 2 décembre 2021 afin d'obtenir une subvention d'Etat pour 2023 à savoir ;

Opération	Coût HT	Subvention de l'Etat
Chemin du Moulin	62 030,77	49 624,61
RD 28 / Grand Fossard	38 819,17	31 055,33
Divers dispositifs	18 963,00	15 170,40
<b>TOTAUX :</b>	<b>119 812,94</b>	<b>95 850,34</b>

### Rétrocession de terrains Chemin du Moulin

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'acquérir les parcelles B 701, B 697, B 703, B 702 et Y 311 sises Chemin du Moulin à ESMANS au prix de 1 euro symbolique chacune, sans aucun frais d'acquisition et d'inscription au cadastre et hypothèques,

### Transfert de la compétence de distribution publique de gaz au SDESM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

### Travaux sur le réseau d'éclairage public (EP) : programme 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)

**TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

**DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux listés ci-dessous :

Dénomination Rues	Objet travaux	Montant HT	Montant TTC
Rues diverses	Remplacement de luminaires	8 528,00 €	10 233,60 €
Rue des Grands Champs	Création d'un point EP extension réseau souterrain	9 205,00 €	11 046,00 €
Fresnes	Remplacement armoire EP « FRESNES » Réseau aérien	4 407,00 €	5 288,40 €
Tertre Blanc	Remplacement armoire EP « VOULX » Réseau aérien	4 407,00 €	5 288,40 €
Chemin du Moulin à Cailloux	Remplacement armoire EP « PROCELET » Réseau aérien	5 294,00 €	6 352,80 €
Rue de la Porte des Ormes	Remplacement armoire EP « ORMES » Suppression armoire « GIRATOIRE » bascule des points lumineux Réseau aérien	9 440,00€	11 328,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>41 281,00 €</b>	<b>49 537,20 €</b>

### Avis sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DONNE** un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque à Esmans sur la parcelle A1054 développé par la société « Générale du Solaire », dans le cadre de l'enquête publique en cours.

### Rapport d'activité 2021 du Syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2021 du SDESM .

### Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %

## CONSEIL MUNICIPAL - Suite

### Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

### Décision modificative n°1 Budget principal commune d'Esmans

#### FONCTIONNEMENT

Objet	Dépenses
Maintenance	- 6 060,00
Cotisations au centre national et aux centres de gestion	520,00
Personnel titulaire	-4 660,00
Personnel non titulaire	12 000,00
Cotisations à l'URSSAF	2 600,00
Cotisations aux caisses de retraites	-1 300,00
Cotisations aux ASSEDIC	400,00
Versements aux autres œuvres sociales	400,00
Droits d'utilisation – Informatique en nuage	6 060,00
Contrib fonds compens. Ch. territoriales	40,00
CCAS	-10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

#### INVESTISSEMENT

Chap	Art.	Objet	Dépenses	Recettes
041	2031	Frais d'études		8 081,00
041	2313	Constructions	8 081,00	
<b>TOTAL</b>			<b>8 081,00</b>	<b>8 081,00</b>

### Autorisation au Maire de prescrire la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Dans le cadre de l'aménagement du Fossard Est,

**AUTORISE** le Maire à engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et à signer tous les actes, et à prendre toutes les dispositions nécessaires.

### Objectif d'un échange de terrains dans le contexte d'une mise en compatibilité du PLU sur déclaration de projet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PREND ACTE** de la nécessité d'intégrer l'objectif d'un échange de terrains dans le programme de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme sur déclaration de projet.

**SOUHAITE** que cet objectif soit traduit dans les dispositions du zonage réglementaire, ainsi que dans les orientations d'aménagement et de programmation de la mise en compatibilité du PLU.

### QUESTIONS DIVERSES :

#### Ecole

Monsieur Le Maire informe que les éco-délégués des classes de CM1 et CM2 de l'école de La Brosse Montceaux cherchent un interlocuteur au sein du Conseil Municipal pour les aider à mettre en œuvre leurs projets écologiques.

Monsieur Eric POUMAREDES se propose d'être le référent pour travailler avec les éco-délégués de l'école de la Brosse Montceaux.

#### Correspondant défense

Monsieur POUMAREDES annonce qu'il a assisté à une réunion d'information pour les correspondants défenses.

Il informe que les intervenants de cette réunion souhaitent que les correspondants défense de chaque commune puissent sensibiliser les jeunes sur l'histoire de notre pays pour les inciter à assister aux différentes cérémonies patriotiques.

Monsieur Le Maire ajoute, qu'en parallèle, une sensibilisation sur le patrimoine local pourrait être faite.

#### Illumination sapin

Monsieur Le Maire informe que le dimanche 18 décembre 2022 à 17h30 a eu lieu l'illumination du sapin de Noël sur la place de l'église. Monsieur Le Maire remercie les bénévoles qui ont œuvré à cet événement, malgré l'absence de soutien du Comité des Fêtes.

#### Problème de stationnement

Monsieur POUMAREDES rappelle que des véhicules sont très souvent mal stationnés dans plusieurs rues de la commune et que cela cause des difficultés de circulation et de sécurité pour les piétons.

Monsieur Le Maire retient que des mesures plus strictes seront à appliquer.

#### Noël des enfants

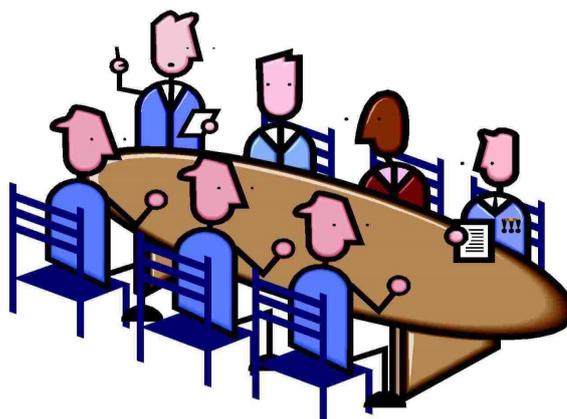
Madame BREANT informe les membres du Conseil Municipal que le Noël des enfants a eu lieu le samedi 10 décembre 2022 à la salle polyvalente d'Esmans. Elle souligne que tout s'est très bien déroulé, 34 enfants ne sont pas venus malgré leur réservation.

#### Route de Montmachoux

Monsieur BLANCHOT annonce que la CCPM va effectuer un deuxième test de mise en place de système ralentisseur en installant une écluse plus basse avec un coussin berlinois au milieu de la route de Montmachoux.

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25*



## JEUX

## SUDOKU

5	2							8
		8			1		3	9
			2					
6	3			5				
			3		4			
				9				7
					3			
1	7		8			6		
8							5	1

## Solution du jeu n° 56

9	6	7	3	8	5	2	1	4
4	2	8	6	1	7	3	9	5
3	5	1	4	2	9	8	6	7
1	9	2	5	7	3	6	4	8
7	8	4	2	6	1	5	3	9
5	3	6	9	4	8	1	7	2
6	7	5	1	9	2	4	8	3
2	1	9	8	3	4	7	5	6
8	4	3	7	5	6	9	2	1



## RECETTE

## Financier

## Orange Cannelle

**INGRÉDIENTS (6 personnes):**

(le double si vous utilisez des moules à financiers classiques)

- \* 75 g de beurre
- \* 85 g de sucre glace
- \* 50 g de poudre d'amande
- \* 25 g de farine
- \* le zeste d'une orange
- \* 2 cuillères à café de cannelle moulue
- \* 2 gros blancs d'œufs
- \* une pincée de sel
- \* du chocolat noir pour la déco

**PRÉPARATION :**

- 1) Commencer par faire chauffer le beurre à la casserole jusqu'à ce qu'il prenne une jolie couleur noisette. Réservez-le le temps qu'il tiédisse.
- 2) En attendant, mélangez ensemble le sucre glace, la poudre d'amande, la farine, le zeste d'une orange, la cannelle, le sel et les blancs d'œufs.



- 3) Ajoutez ensuite le **beurre noisette**.
- 4) Versez la préparation dans des **moules à financiers**.  
(Moules spécial Noël);
- 5) Si vous avez le temps, le mieux est de réserver la pâte à financiers environ 2 heures au frigo avant d'enfourner pour 13 mn à 180°C.  
(12 mn dans des moules classiques)
- 6) Vous pouvez ensuite faire fondre du **chocolat noir** et en décorer vos financiers. C'est joli et ça se marie très bien avec les arômes orange cannelle !



**BONNE DÉGUSTATION**



## NOUVELLE ANNEE



L'église d'Esmans - 1968  
Peinture de Eva Margot - (1944 - 2019)

Jean-Jacques BERNARD, Maire d'Esmans,  
Le conseil municipal, le personnel communal

vous présentent leurs

**Meilleurs Vœux**

**pour l'année 2023**

## Coordonnées — Contacts

### MAIRIE d'ESMANS

16 Grande Rue  
77940 Esmans

Tél: 01 64 32 15 53  
Fax: 01 64 70 20 24

Courriel : [mairie.de.esmans@orange.fr](mailto:mairie.de.esmans@orange.fr)  
Site web : [www.esmans.fr](http://www.esmans.fr)

**N° Urgence : 06.21.32.70.80**

### Horaires d'ouverture :

Lundi : de 15 h 30 à 17 h 30  
Mardi : de 10 h 30 à 12 h 30  
Mercredi : de 10 h 30 à 12 h 30  
et de 15 h 30 à 17 h 30  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30  
Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00  
(ouvert 1 samedi sur 2)

### GROUPE SCOLAIRE

Ecole maternelle et primaire d'Esmans  
Directrice : Mme Détailler (remplacement)  
Tél. : 01 64 32 15 56

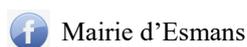
Service péri-scolaire (garderie et cantine)  
Tél. : 09.67.19.21.61

Ecole primaire de La Brosse-Montceaux :  
Directrice : Mme Beaulieu  
Tél : 01 64 32 55 50



### ESMANS EN BREF

896 habitants au 1er janvier 2022  
Superficie : 1783 ha  
Longueur de voirie : 14,25 km  
Voirie rurale : 49 km  
Canton de Montereau  
Arrondissement de Provins



Au fil du Rû  
Directeur de publication :  
Jean-Jacques BERNARD